



Janvier 2009 - n° 71

Identification des besoins en logement des Jeunes Plan Départemental pour le Logement des Jeunes de Loir-et-Cher Bilan 2007

Etabli dans le cadre du Plan départemental pour le logement des jeunes, ce tableau de bord statistique a pour objectif de renforcer la **connaissance des besoins en logement des jeunes, de pointer les difficultés d'accès ou de maintien le cas échéant.**

Réalisé pour la première année, ce document s'appuie sur des **données éparses collectées auprès d'une trentaine d'organismes ou associations.** Illustré par un **ensemble de cartes présentant l'information à un niveau géographique fin** (communautés de communes et d'agglomération ou cantons selon la disponibilité, voire communal), il apporte un éclairage complémentaire au diagnostic réalisé préalablement à la mise en place du Plan.

De nombreuses données sont exploitées pour la première fois dans le département. Elles ont permis la **constitution de séries statistiques qu'il conviendra de suivre** dans les années à venir **pour en mesurer les évolutions.**

Les jeunes **privilégient les principaux pôles urbains dans leur recherche de logement.** C'est là notamment que se concentrent les établissements de formation, la majeure partie de l'activité salariée et des missions intérim. **Certains territoires ruraux paraissent moins attractifs** pour les jeunes. Ils sont en effet **peu concernés par les demandes** de logements sociaux, par les projets formulés par les jeunes ayant bénéficié d'une consultation ADIL ainsi que par les projets de location garantis par le Loca-Pass.

La part des jeunes résidant au domicile familial est généralement plus élevée dans ces secteurs géographiques. Ainsi, dans la moitié des cantons du département, plus de 7 jeunes suivis par les Missions locales et PAIO sur 10 déclarent résider chez leurs parents.

Le **parcours résidentiel** des jeunes **démarré le plus souvent par une location**, plus fréquemment dans le parc privé : les deux tiers des 3 000 jeunes de moins de 25 ans ayant emménagé entre 2001 et 2005, selon les données Filocom.

Près de **2 000** jeunes formulent une **demande de logement social** chaque année. Le **taux de réponses favorables est supérieur en milieu urbain** où le parc public est en général bien développé. L'accès leur est plus difficile dans une partie des communes périphériques, ainsi que le long des trois principales vallées.

Lorsque les jeunes disposent d'un **logement autonome**, ils rencontrent parfois **des difficultés à s'y maintenir** en raison notamment de l'instabilité ou de la précarité des emplois (contrats de courte durée, temps partiel). Peu d'éléments chiffrés sont disponibles. Notons néanmoins que **près d'un locataire du parc public sur 10 a un impayé de loyer.**

Certains contournent les difficultés d'accès ou de maintien par **l'hébergement en famille ou chez des amis.** **10 % des jeunes connus des Missions locales et PAIO** sont dans cette situation. S'y ajoutent environ 3 % de jeunes en hébergement précaire ou sans hébergement.

On constate parallèlement que **13 % des bénéficiaires du RMI** âgés de moins de 30 ans se trouvent dans une situation de **précarité de logement** (hors hébergement chez un tiers).

Globalement, très **peu de difficultés** en lien avec le logement ont été **repérées parmi les étudiants.** Les **apprentis** recherchent prioritairement une entreprise d'accueil à **proximité du domicile familial** (56 % des apprentis ont signé un contrat dans leur commune de résidence) ou de celui d'un autre membre de la famille. La **formation serait retenue** dans certains cas **en fonction des possibilités d'hébergement et non d'un choix d'orientation.**

Sommaire

<p>Données de cadrage 2</p> <p>Quelques éléments sur le statut logement des jeunes 2</p> <p>L'habitat des jeunes occupant un logement en nom propre 3</p> <p>La moitié des jeunes allocataires CAF perçoivent une prestation logement pour le parc privé 5</p> <p>Situation de logement des jeunes connus des structures d'information et d'orientation 6</p> <p>Les jeunes en recherche d'une solution pérenne de logement 9</p> <p>Approche de localisation des jeunes actifs 9</p> <p>Les demandes enregistrées d'accès à un logement 10</p> <p>Les jeunes en recherche d'une solution transitoire de logement 14</p> <p>Localisation des principaux lieux de formation 14</p>	<p>Etudiants et apprentis 15</p> <p>Jeunes actifs ou jeunes en formation en situation de transit ... 18</p> <p>Les jeunes en situation précaire de logement ou d'hébergement 20</p> <p>Les jeunes en difficulté dans le département 20</p> <p>La précarité de logement étroitement liée à la précarité de la situation sociale du jeune 21</p> <p>Les jeunes hébergés en structure collective 24</p> <p>Les bénéficiaires de dispositifs de location - sous-location ... 25</p> <p>Fiches de synthèse 26</p> <p>Arrondissement de Blois 26</p> <p>Arrondissement de Romorantin-Lanthenay 28</p> <p>Arrondissement de Vendôme 30</p>
--	---

Données de cadrage

Selon les dernières estimations de l'INSEE (par tranche d'âge quinquennal), le Loir-et-Cher compterait en 2007 environ 47 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans (dont 15 600 de 20 à 24 ans et 16 700 de 25 à 29 ans), soit 14,4 % de la population du département.

En 1999, les jeunes résidaient majoritairement au domicile familial jusqu'à l'âge de 23 ans. Ce mode d'hébergement semble se prolonger davantage dans certains secteurs ruraux. Dans la moitié des cantons, plus de 7 sur 10 se déclarent hébergés par leurs parents parmi ceux ayant au moins bénéficié d'un entretien auprès d'un conseiller de Mission locale ou PAIO. Cette situation concerne en outre plus largement les hommes : les deux tiers de ceux suivis par ces structures contre un peu plus de la moitié des femmes. Parallèlement, un tiers des jeunes filles suivies ont déjà accédé à un logement autonome (contre 16 % des hommes).

Les jeunes entament le plus souvent leur parcours résidentiel comme locataires, majoritairement dans le parc privé. C'est notamment le cas de 54 % de ceux qui disposaient, en 1999, d'un logement en nom propre et de 63 % des jeunes de moins de 25 ans ayant emménagé entre 2001 et 2005, selon les données Filocom.

La moitié des allocataires CAF âgés de moins de 30 ans perçoivent une prestation pour un logement dans le parc privé contre 16 % dans le parc public.

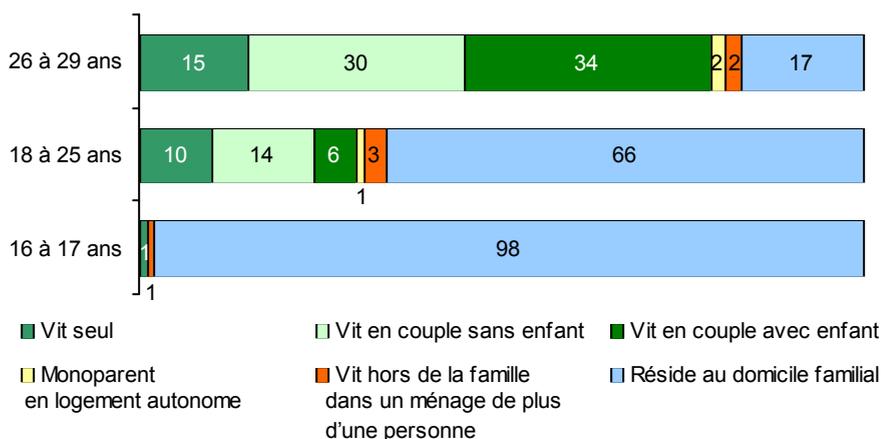
Notons que l'accès au parc public paraît plus fréquent dans certains cantons de Sologne, en Vallée du Cher ou dans de nombreux cantons de Beauce : plus d'un locataire sur 6 y a en effet moins de 30 ans.

Quelques éléments sur le statut logement des jeunes

Les dernières données statistiques fines et exhaustives sur la situation logement des jeunes sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE en 1999.

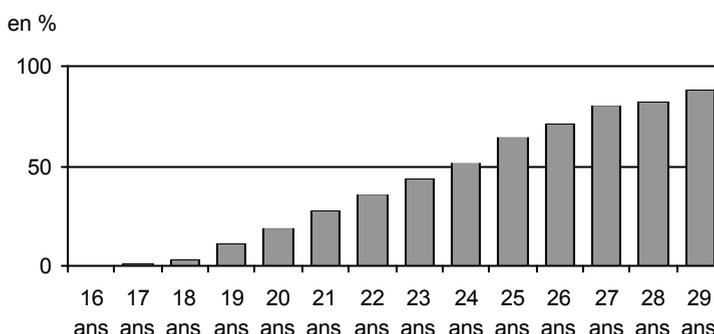
➤ Jusqu'à l'âge de 23 ans, la majorité des jeunes déclaraient vivre au domicile des parents. A partir de 27 ans, plus de 80 % d'entre eux disposaient d'un logement autonome.

Répartition des jeunes de moins de 30 ans selon le mode de cohabitation par tranches d'âges en 1999 (en %)



D'après source : INSEE - RGP 1999

Part des jeunes vivant hors domicile familial selon l'âge en 1999



D'après source : INSEE - RGP 1999

L'habitat des jeunes occupant un logement en nom propre

- **84 % des personnes de moins de 30 ans** recensées en 1999 comme référent d'une résidence principale étaient **locataires**, comme au plan national, 12 % propriétaires (10 % en France métropolitaine).
- **29 % des jeunes en logement autonome** étaient **locataires dans le parc public**.

Les données relatives au statut d'occupation sont extraites de l'étude "Les jeunes en Région Centre", DRTEFP, INSEE, Rectorat, DRE, GIP Alpha Centre.

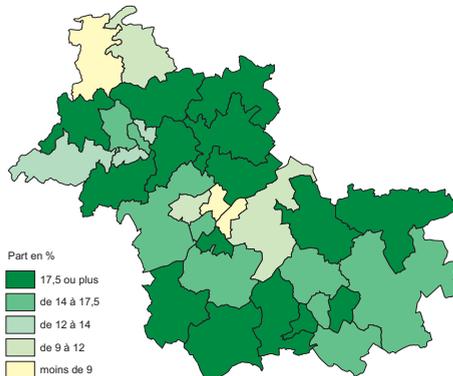
Elles ont été établies sur la base du Fichier des Logements par COMMunes (FILOCOM), base de données sur les logements et leur occupation, construite par la Direction Générale des Impôts (DGI) à partir des éléments issus des fichiers fiscaux et fonciers.

Les jeunes adultes fiscalement rattachés au foyer fiscal de leurs parents n'ont pas été pris en compte dans le champ de l'étude.

- Près de 5 % des ménages ayant emménagé entre 2001 et 2005 dans le département ont moins de 25 ans en 2005.
- Plus de 6 sur 10 sont locataires dans le parc privé (les deux tiers sur le territoire d'Agglopolys) et un sur 4 locataire dans le parc public.
- La part des **jeunes locataires dans le parc social** apparaît un peu **supérieure** dans la majorité des cantons de **Beauce**, de la **Vallée du Cher** ainsi que dans la partie **nord de la Sologne**.

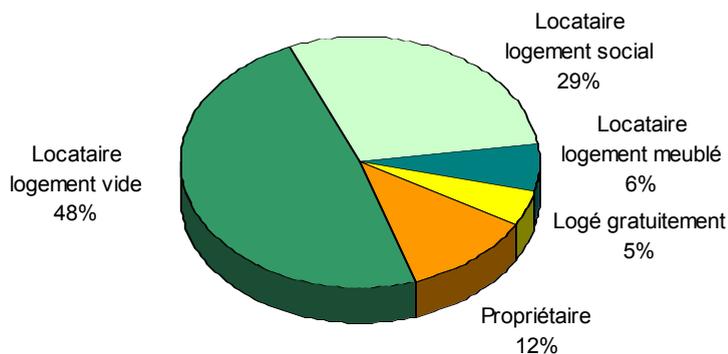
La carte établie sur la base des données transmises par deux des trois principaux bailleurs nécessite d'être complétée par les données Filocom, plus anciennes. On constate en effet une part de jeunes locataires plus élevée dans les cantons où le parc détenu par la société J. Gabriel est important (Mer, Selles-sur-Cher et Ouzouer-le-Marché notamment).

Part des locataires référents de moins de 30 ans dans le parc social en 2005



D'après source : MTETM - SESP, Filocom 2005

Répartition des jeunes de moins de 30 ans ayant un logement autonome selon le statut d'occupation en 1999



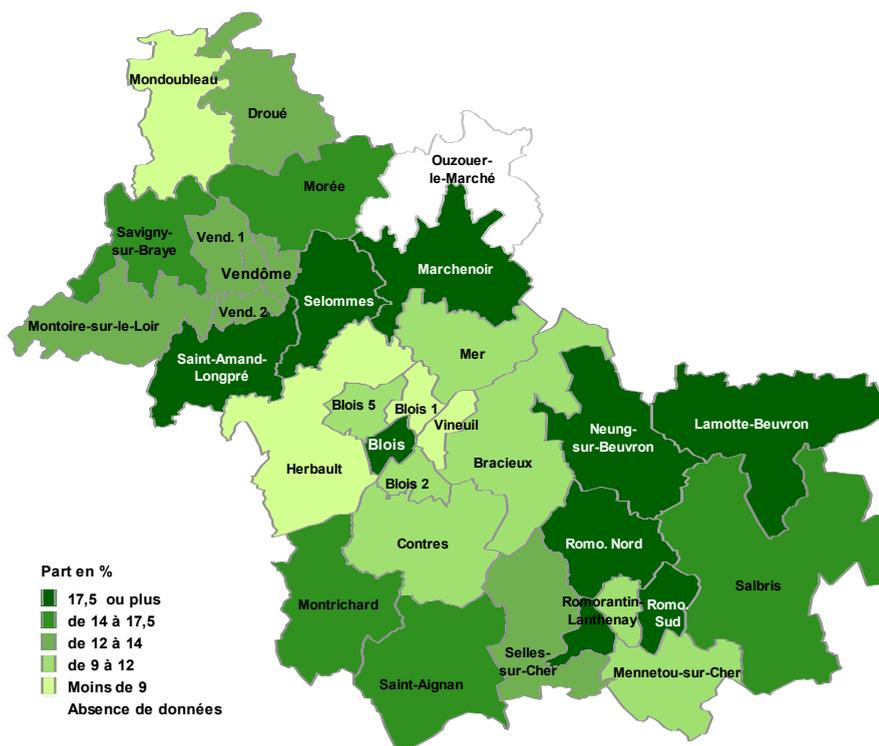
D'après source : INSEE - RGP 1999

Statut d'occupation en 2005 des jeunes de moins de 25 ans ayant emménagé dans leur logement entre 2001 et 2005

	Loir-et-Cher		Agglopolys	
	en nombre	en %	en nombre	en %
locataires dans le parc public	772	25,6	294	26,5
locataires dans le parc privé	1 892	62,8	744	67,0
propriétaires occupants	180	6,0	36	3,2
autres occupants	169	5,6	37	3,3
total des jeunes occupant en nom propre une résidence principale	3 013	100,0	1 111	100,0

Source : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Filocom 2005 d'après DGI

Part des locataires de moins de 30 ans dans le parc social en 2007 (selon les éléments disponibles recueillis auprès de 2 des 3 principaux bailleurs)



D'après sources : Loir-et-Cher Logement, Terre de Loire Habitat

➤ Selon les données transmises par les bailleurs sociaux, à **Romorantin-Lanthenay** et **Vendôme**, les jeunes de moins de 30 ans occupent à peine plus d'**un logement social sur 10**, à **Blois**, **2 sur 10**.

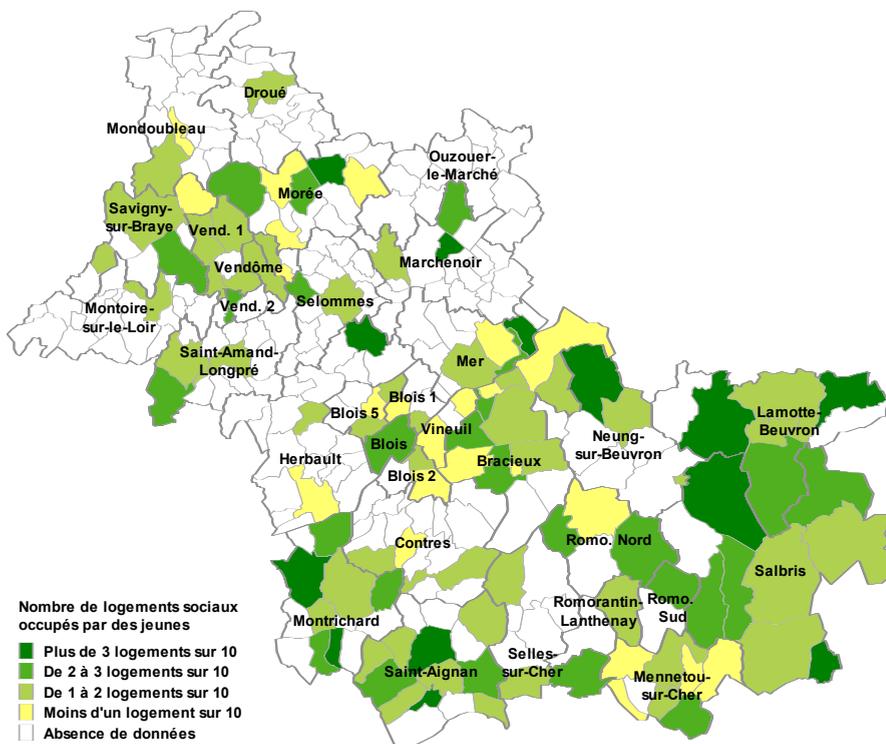
➤ Leur accès semble plus aisé dans des communes périphériques des chefs lieu de canton. C'est notamment le cas autour de Lamotte-Beuvron, de Saint-Aignan ou Montrichard.

➤ Les jeunes résident davantage dans des petits logements. **En moyenne** dans le département, **un logement social sur 4, de type 1 ou 1 bis, est occupé par un jeune** de moins de 30 ans.

➤ Les **disparités** sont cependant **très importantes selon le secteur géographique**. Ainsi, dans la communauté du Pays de Vendôme, la part des jeunes dans des logements de type 3 est supérieure à celle observée dans des petits logements. Sur le territoire d'Agglopolys près du tiers des T2 sont loués à des jeunes.

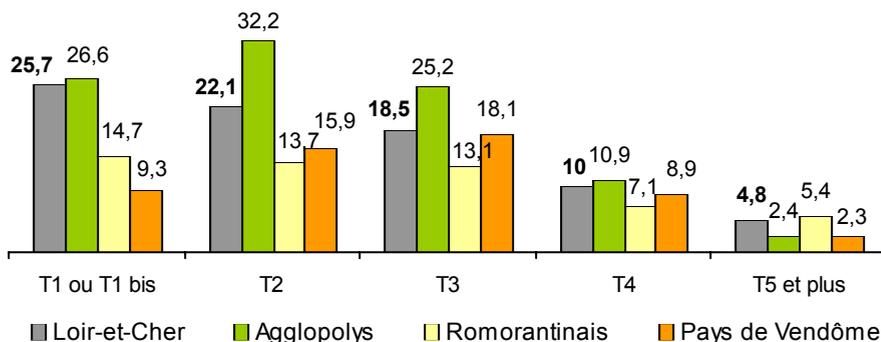
➤ La part des T1 et T1 bis occupés par des jeunes est particulièrement élevée dans les communes de Nouan-le-Fuzelier (6 petits logements sociaux sur 10), Salbris, Lamotte-Beuvron ou Montrichard (environ 3 sur 10).

Part des locataires de moins de 30 ans dans le parc social en 2007 (dans les communes disposant d'au moins 5 logements sociaux selon les éléments disponibles recueillis auprès de 2 des 3 principaux bailleurs)



D'après sources : Loir-et-Cher Logement, Terre de Loire Habitat

Part des locataires de moins de 30 ans dans le parc social au 31/12/2007 selon le type de logement Comparaison entre le Loir-et-Cher et les trois principales communautés d'agglomération ou de communes



D'après sources : Loir-et-Cher Logement, Terre de Loire Habitat

La moitié des jeunes allocataires CAF perçoivent une prestation logement pour le parc privé

➤ 8 220 jeunes de moins de 30 ans sont allocataires de la CAF : les deux tiers bénéficient d'une prestation liée au logement (5 343 allocataires).

➤ On ne compte parmi eux que 10 mineurs dont 6 en Vendômois.

➤ L'arrondissement de Blois se caractérise par une plus forte proportion d'**allocataires de moins de 26 ans**, due à la présence d'**étudiants** (le quart des allocataires du territoire). Ils vivent **seuls** pour la majorité.

➤ **65 %** des allocataires résidant à **Blois** perçoivent une prestation pour un logement dans le **parc privé**, 18 % seulement dans le parc public.

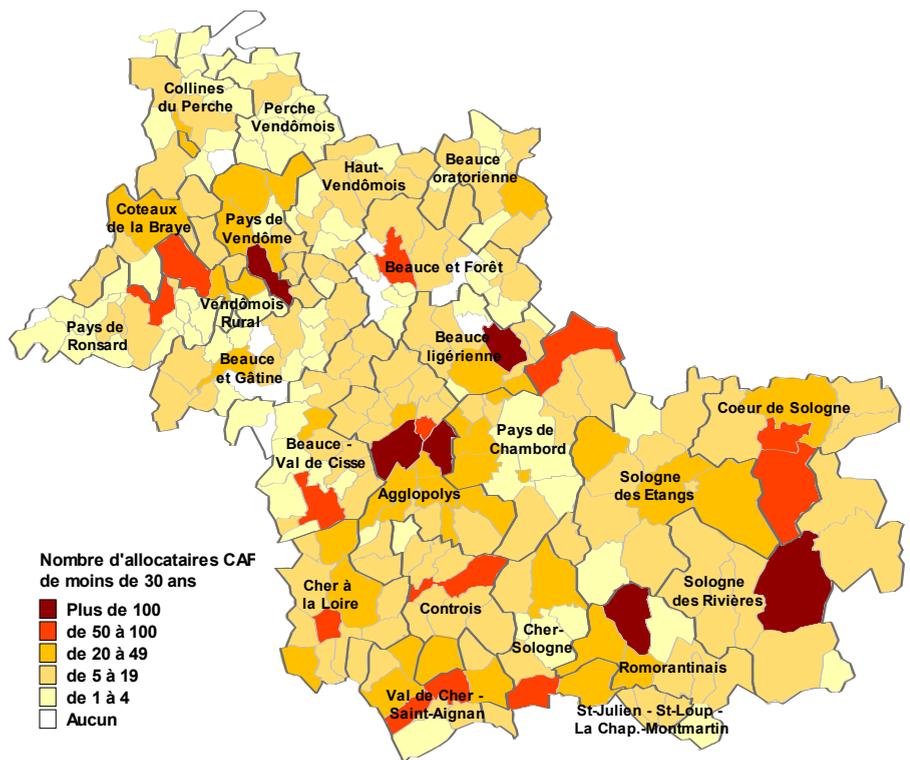
➤ Dans l'arrondissement de **Romorantin-Lanthenay**, les allocataires sont globalement **plus âgés**. On constate une prédominance de **ménages avec enfants** (60 % des allocataires de moins de 30 ans). 13 % des **familles monoparentales** (environ 9,5 % dans les deux autres arrondissements).

➤ Les prestations logements dans le **parc public** y sont proportionnellement plus nombreuses, notamment dans les **cantons de Lamotte-Beuvron et de Salbris** (respectivement le quart et le tiers des jeunes allocataires).

➤ En Vendômois 10 % des allocataires sont étudiants.

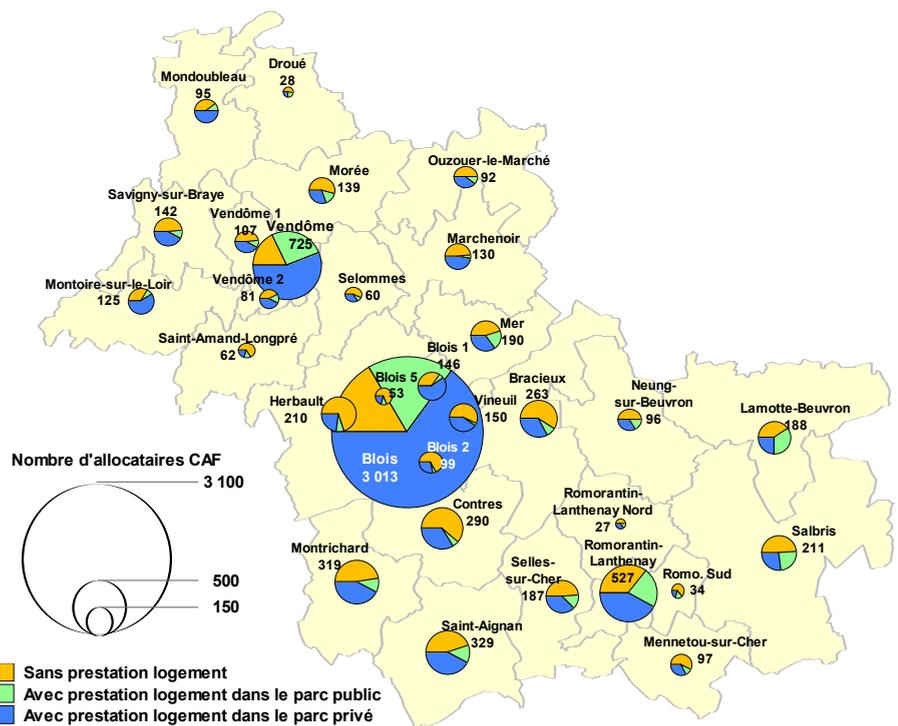
➤ Dans les cantons de **Montoire-sur-le-Loir, Mondoubleau** et la ville de **Vendôme**, **plus de la moitié** des jeunes allocataires perçoivent une prestation logement dans le **parc privé**.

Répartition des allocataires CAF de moins de 30 ans par commune au 31/12/2007



D'après source : CAF de Loir-et-Cher

Répartition des jeunes allocataires CAF par canton selon la nature des prestations perçues en 2007



D'après source : CAF de Loir-et-Cher

Répartition des jeunes allocataires CAF de moins de 30 ans selon la situation familiale (en %)



D'après source : CAF de Loir-et-Cher

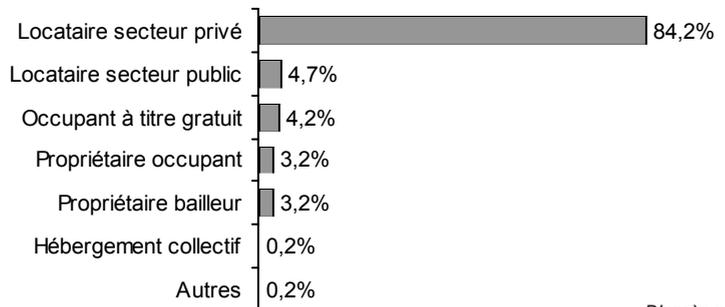
Situation de logement des jeunes connus des structures d'information et d'orientation

➤ En 2007, l'ADIL a enregistré près de **1 000 consultations juridiques** de personnes de moins de 26 ans. Les trois quarts émanaient de jeunes résidant en Loir-et-Cher et 17 % d'Indre-et-Loire.

➤ L'origine de la demande et les projets formulés concernent l'ensemble des cantons du département, le Vendômois et la Sologne apparaissant peu représentés. **La moitié des "projets"** pour lesquels une commune du département est identifiée **portent sur la ville de Blois.**

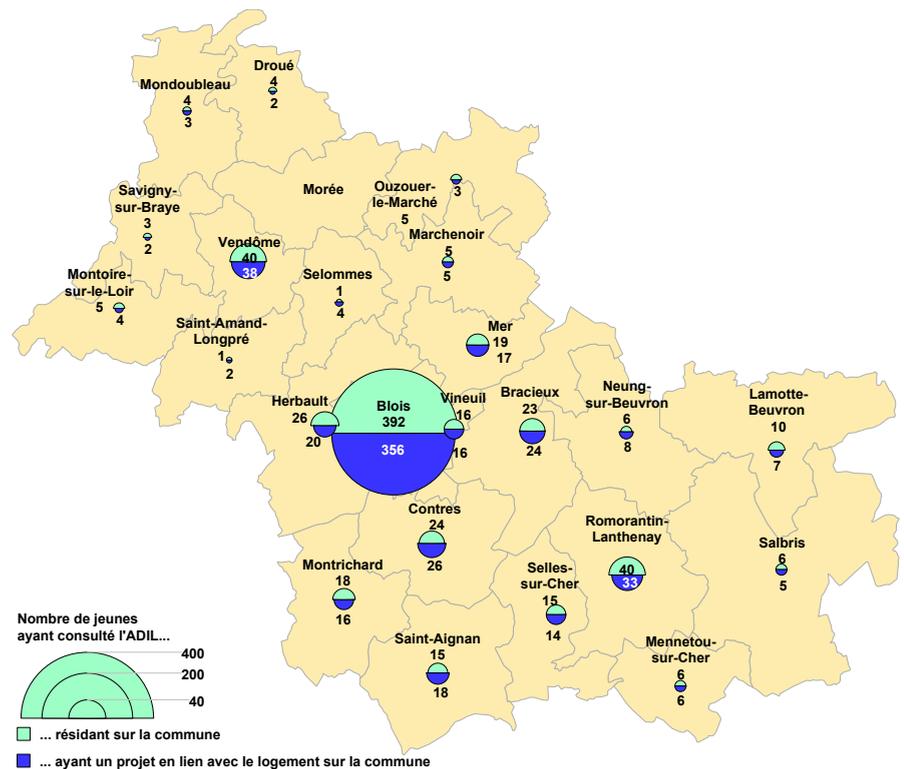
Les jeunes bénéficiaires d'une consultation juridique de l'ADIL : 9 sur 10 sont locataires

Statut d'occupation des jeunes ayant bénéficié d'une consultation juridique de l'ADIL en 2007

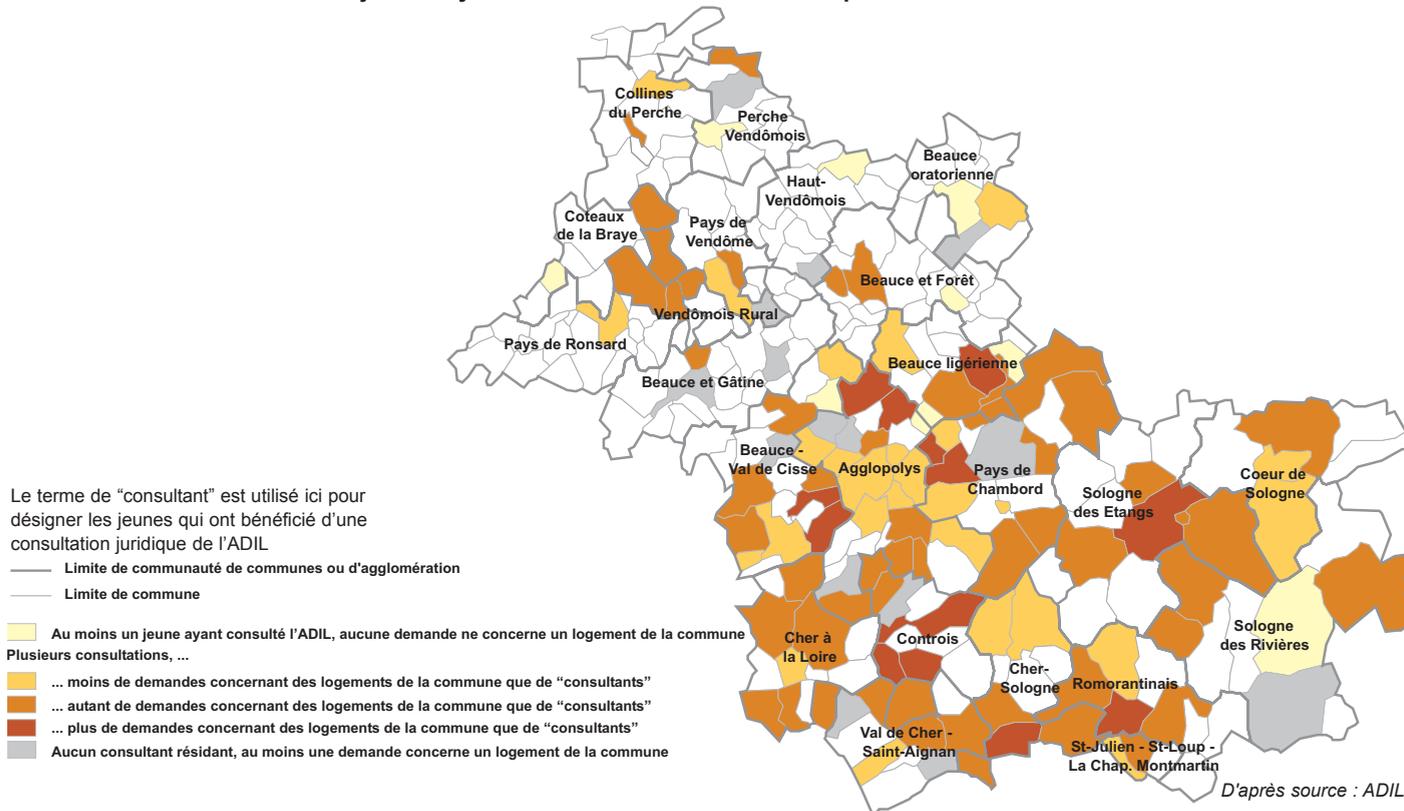


D'après source : ADIL

Nombre de jeunes de moins de 26 ans ayant bénéficié d'une consultation juridique de l'ADIL pour un projet en lien avec le logement



Communes de localisation des projets et communes de résidence des jeunes ayant effectué une consultation auprès de l'ADIL en 2007



Clé de lecture : Plus la couleur est foncée, plus le nombre de projets est important par rapport au nombre de jeunes résidant sur la commune et ayant consulté l'ADIL. On peut donc supposer que ces communes sont davantage recherchées par les jeunes

➤ Le rapprochement de la localisation des projets avec le lieu de la résidence des jeunes ayant sollicité l'ADIL peut donner une indication des besoins. Cet indicateur doit cependant être interprété avec prudence compte tenu des effectifs particulièrement restreints.

- Des **projets** sont formulés **pour une quinzaine de communes rurales** (en gris sur la carte) réparties sur l'ensemble du territoire départemental où **aucun jeune ayant consulté l'ADIL ne réside**.

- Parallèlement, dans quelques communes de seconde couronne blésoise ou celles de **Contres, Selles-sur-Cher ou Mer** le **nombre de projets** est légèrement **supérieur au nombre de jeunes résidant ayant bénéficié d'une consultation juridique**.

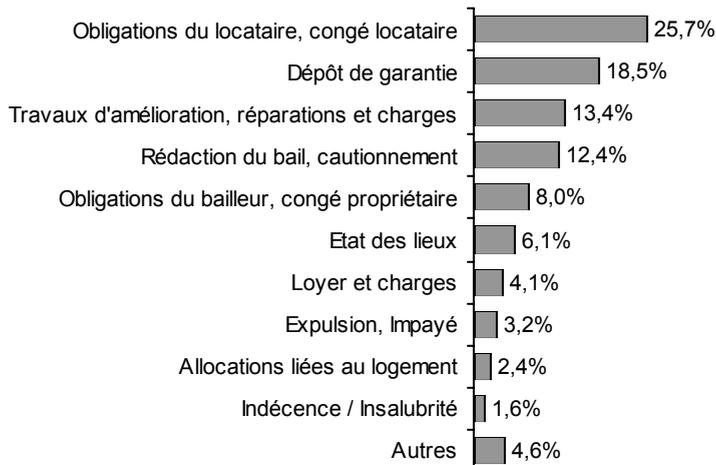
➤ Dans **près de 9 cas sur 10**, ce sont de **jeunes locataires** qui contactent l'ADIL dans le cadre des **rapports locatifs** et notamment sur la question du congé du locataire (181 consultations) et du dépôt de garantie (148 dont 60 pour le financement par le loca-pass ou le FSL).

➤ Près de **75 jeunes** ont sollicité l'Agence sur la **thématique de l'accession** (25 par rapport au financement et 49 sur des questions d'ordre juridique).

➤ Notons **13 consultations** pour motif d'**indécence** ou d'**insalubrité** de logement.

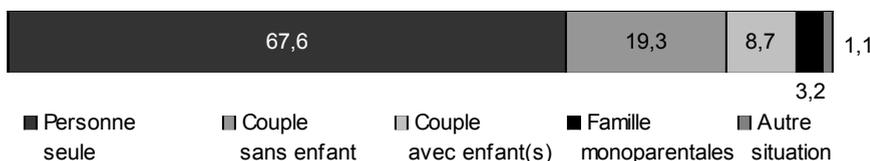
➤ Les deux tiers des jeunes concernés sont des personnes seules, 20 % sont en couple sans enfant, 9 % en couple avec enfant.

Principale thématique évoquée au cours de la consultation



D'après source : ADIL

Profil des jeunes ayant consulté l'ADIL Répartition par situation familiale (en %)



Répartition par situation au regard de l'emploi (en %)



D'après source : ADIL

Les Missions Locales et PAIO ont notamment pour mission l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans révolus afin de les aider à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale.

Les conseillers des 3 structures du Loir-et-Cher ont néanmoins accordé des entretiens à 280 jeunes de 26 ans ou plus, soit 6,4 % de l'ensemble des jeunes ayant eu au moins un entretien en 2007.

➤ Près de 4 400 jeunes ont bénéficié d'au moins un entretien avec un conseiller de Mission Locale ou PAIO en 2007.

➤ **Un sur 4 dispose d'un logement autonome** ; ils sont proportionnellement un peu plus nombreux dans les communes de **Blois ou Vendôme** (respectivement 30 et 34 %) ainsi que dans les cantons de **Lamotte-Beuvron ou Saint-Aignan**.

➤ On constate dans ce dernier la **plus forte proportion de jeunes en situation d'hébergement précaire** (plus d'un jeune sur 5 contre un peu plus d'un sur 10 en moyenne départementale).

➤ Globalement, les **jeunes** suivis par ces structures sont **très majoritairement hébergés par leurs parents**. C'est le cas, dans la moitié des cantons, d'au moins 7 jeunes sur 10.

➤ Ce phénomène est marqué **en milieu rural** mais également dans la ville de **Romorantin-Lanthenay** ; le **public accueilli** est globalement **plus jeune dans le Romorantinais** que dans le reste du département (59 % ont moins de 22 ans contre respectivement 51 et 53 % dans les arrondissements de Blois et de Vendôme).

➤ De façon logique, les jeunes **de 16 à 21 ans** résident **très majoritairement chez leurs parents** ; très peu ont accédé à un logement autonome. Néanmoins, c'est dans ces classes d'âge que l'on recense les **proportions les plus élevées de jeunes en situation d'hébergement temporaire ou précaire** (14 %, soit 2 points de plus que pour leurs aînés). Outre les situations d'hébergement par la famille le temps d'une formation ou d'un emploi temporaire, le chiffre reflète sans doute aussi une partie des décohabitations familiales.

➤ **577 jeunes** suivis par les Missions locales et PAIO **ne disposaient pas d'un logement stable** en 2007 (13,2 %).

➤ Le **tiers des jeunes filles** rencontrées par les Missions locales et PAIO disposent d'un **logement autonome**. Elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que leurs homologues masculins.

➤ Courant 2007, les trois structures ont formulé plus de **850 propositions en lien avec le logement**. Il s'agit dans la moitié des cas d'informations et de conseils sur le logement, pour un tiers d'informations sur les aides liées au logement. **Près de 100 jeunes** ont bénéficié d'une **prescription pour un hébergement, un logement d'urgence ou un logement autonome**.

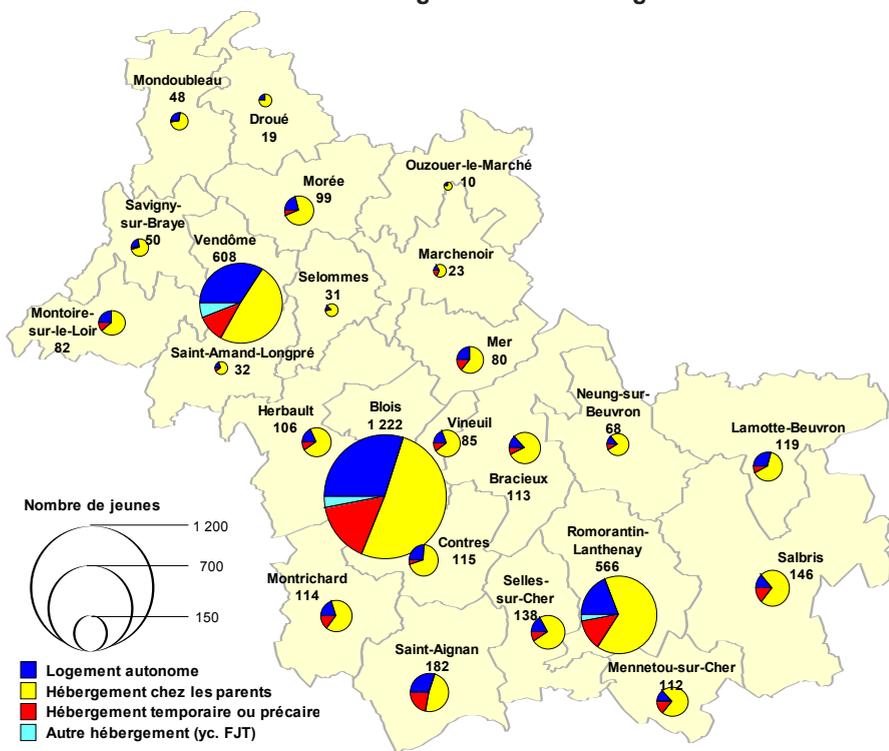
L'hébergement chez les parents prédomine dans les cantons ruraux pour les jeunes reçus en Mission locale ou PAIO

Situation de logement des jeunes ayant eu un entretien avec un conseiller de Mission locale ou PAIO en 2007

Nombre de jeunes ayant eu un entretien	Blois	Romorantin Lanthenay	Vendôme	Total Loir-et-Cher
Nombre de jeunes ayant eu un entretien	2 021	1 387	969	4 377
dont en logement autonome	26,7 %	20,5 %	29,9 %	25,4 %
... hébergés chez les parents	56,9 %	64,0 %	56,0 %	59,0 %
... en situation d'hébergement temporaire ou précaire	14,3 %	13,8 %	9,9 %	13,2 %

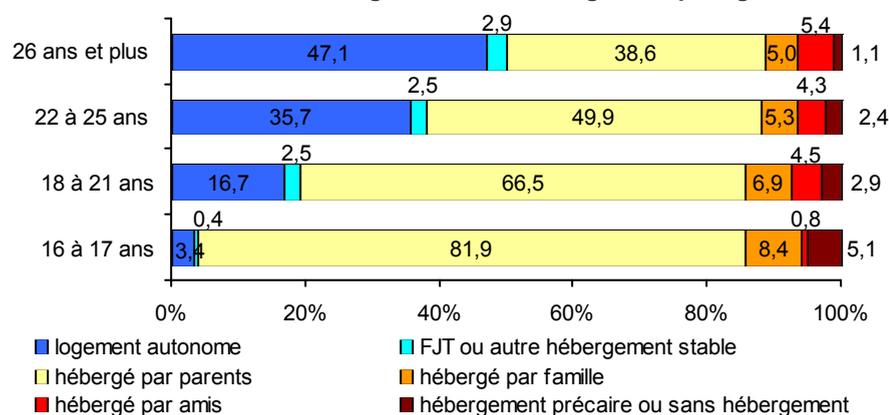
Sources : Missions locales - PAIO

Répartition des jeunes ayant eu au moins un entretien en Mission Locale ou PAIO en 2007 par canton selon le mode de logement ou d'hébergement



D'après sources : Missions Locales, PAIO

Répartition des jeunes ayant eu au moins un entretien en Mission Locale ou PAIO en 2007 selon le mode de logement ou d'hébergement par âge



D'après sources : Missions Locales, PAIO

Les jeunes en recherche d'une solution pérenne de logement

L'entrée dans la vie active s'accompagne généralement d'une recherche de solution pérenne de logement même si l'instabilité professionnelle à laquelle les jeunes se trouvent souvent confrontés impose parfois une mobilité résidentielle. La **proximité des principaux pôles d'emploi** est donc logiquement recherchée.

Peu d'éléments statistiques récents permettent de mesurer l'installation des jeunes selon les territoires et leurs besoins. Deux sources de données ont pu être exploitées : le Numéro Unique Départemental pour dresser un état des lieux de la **demande de logement social** et les **aides LOCA-PASS accordées** par le CIL (financement gratuit de la caution, garantie et prise en charge des frais d'agence ou de notaire) **pour favoriser l'accès à un logement locatif** des salariés du privé, jeunes entrants dans la vie active (apprentissage, intérim, autre contrat de travail) ou étudiants boursiers de l'Etat.

Dans les deux cas, **la ville de Blois et sa périphérie immédiate concentrent environ la moitié des dossiers**. Vendôme se place en seconde position et Romorantin-Lanthenay apparaît un peu en retrait, sans doute en raison des perspectives moins favorables en terme d'emploi en 2007. La **part des demandes de logement social satisfaites dans l'année est supérieure dans les communes de taille importante** où le parc est généralement bien développé. **Plus des deux tiers sont toujours en instance au 31 décembre dans des communes de première ou seconde couronne** ainsi que le long des **trois principales vallées**.

Hormis les chefs lieux de canton, peu de demandes sont enregistrées en Beauce et dans les deux communautés de communes du nord du département.

Approche de localisation des jeunes actifs

Les pôles d'emplois en Loir-et-Cher

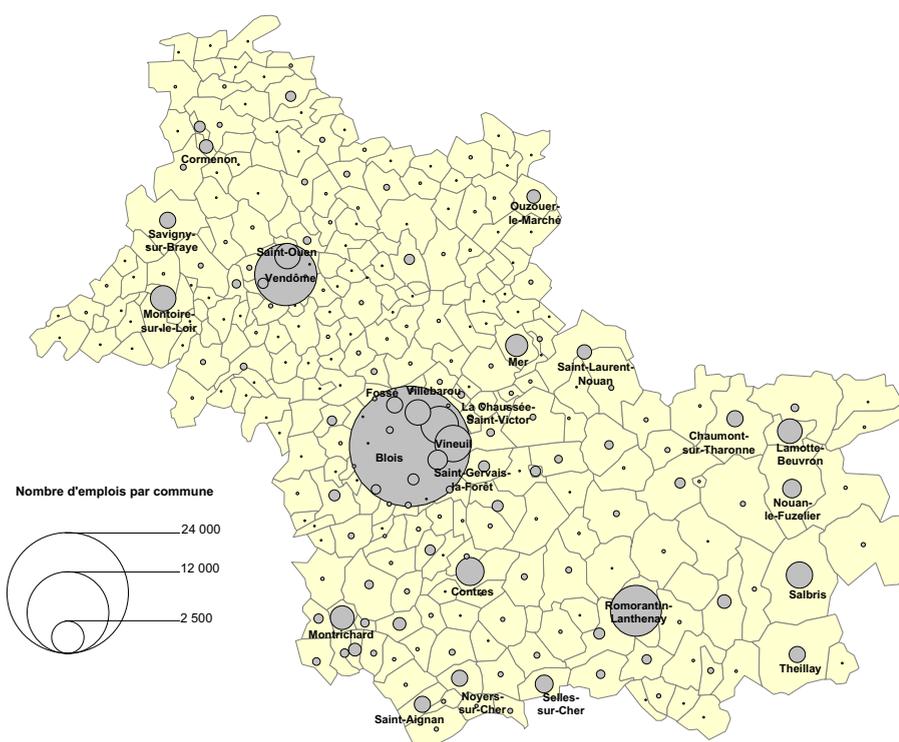
Répartition de l'emploi salarié du secteur privé non agricole par commune

➤ L'emploi salarié du secteur privé est particulièrement concentré sur Blois et sa périphérie immédiate (respectivement 30 % de ces emplois sont localisés dans la ville, 37 % avec les communes de la Chaussée-Saint-Victor et de Vineuil, 43 % sur le périmètre d'Agglopolys).

➤ Vendôme se place en seconde position regroupant près de 10 % des emplois salariés du secteur privé du Loir-et-Cher (12 % sur la communauté de communes).

➤ Romorantin apparaît en retrait : 6,5 % pour la ville et à peine 8 % sur le territoire de la communauté de communes.

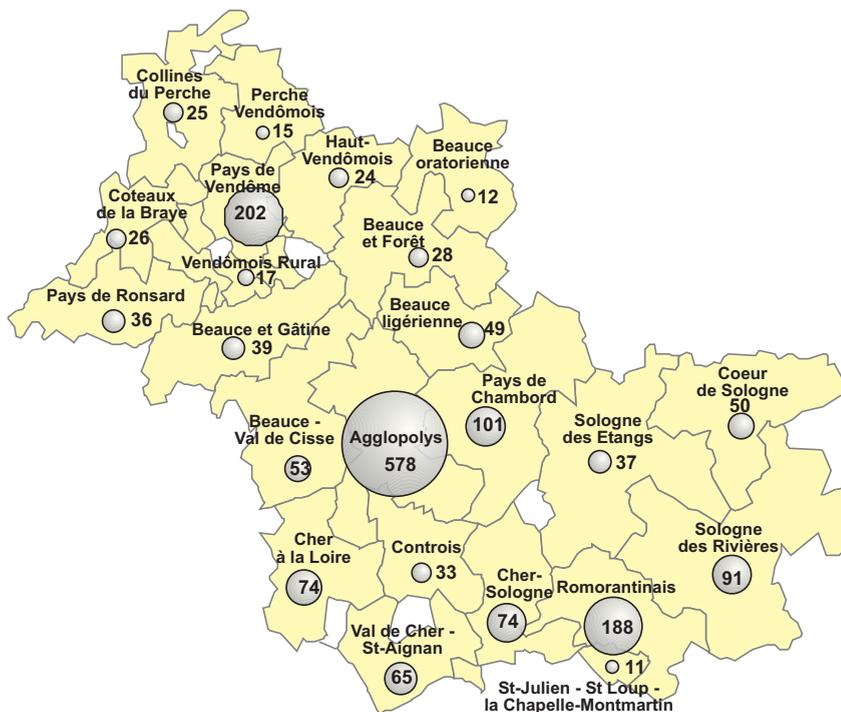
➤ 43 % des communes enregistrent moins de 20 emplois salariés du secteur privé. Ces dernières offrent cependant parfois des perspectives d'emploi ou de formation aux jeunes par la présence de petites entreprises artisanales ou agricoles (non prises en compte sur la carte).



D'après source : UNEDIC - 2007 (données provisoires)

Les jeunes en recherche d'emploi

Répartition des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à l'ANPE au 31/12/2007 par communautés de communes (DEFM de catégorie 1)²



D'après source : ANPE

➤ L'ANPE recense **1 865 jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi** à plein temps répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

➤ **Les trois agglomérations** de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme¹ en regroupent **48 %** (47 % des habitants de moins de 25 ans en 1999). **62 % des emplois salariés** du secteur privé non agricole y sont concentrés.

➤ Selon les Missions locales et PAIO, **les plus jeunes et ceux ne bénéficiant pas d'allocation chômage sont rarement connus des services de l'ANPE.**

Les demandes enregistrées d'accès à un logement

L'analyse des données du Numéro Unique Départemental porte sur l'ensemble des demandes enregistrées dans l'année. Un demandeur peut formuler plusieurs demandes successives ou plusieurs demandes simultanées auprès de différents bailleurs. Pour identifier le demandeur et connaître son profil (commune de résidence, âge, nombre de personnes à loger), il a été décidé de retenir la dernière demande de l'année.

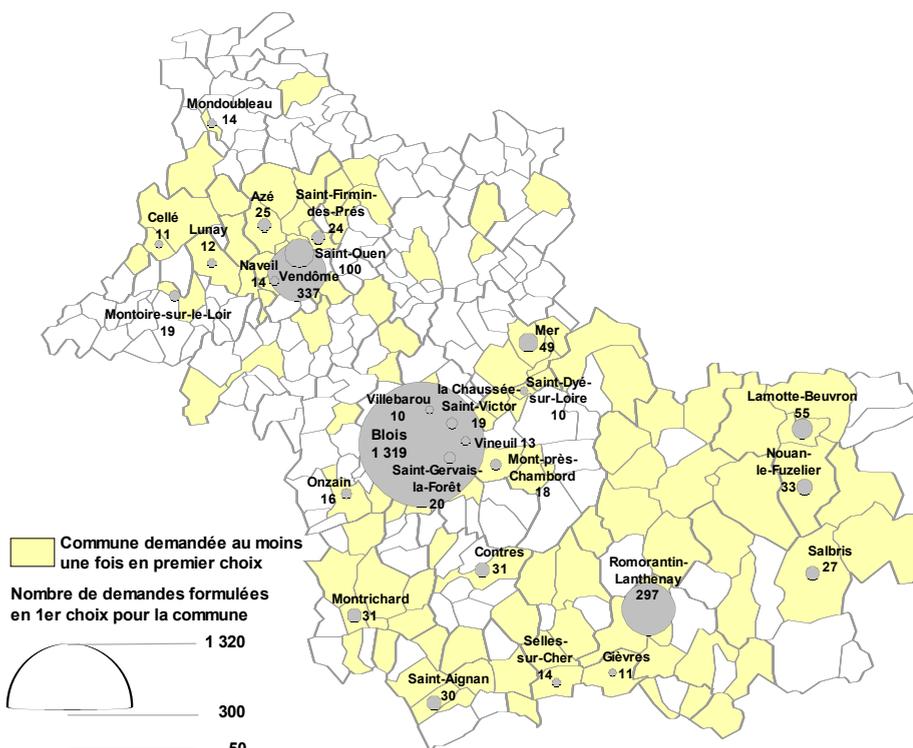
➤ Chaque année, **près de 2 000 jeunes** de moins de 30 ans formulent une **demande de logement auprès des bailleurs sociaux** (2 022 en 2007 soit 36 % de l'ensemble des demandeurs).

➤ Plus de **9 demandeurs sur 10 résident déjà en Loir-et-Cher**, les autres proviennent pour les 2 tiers des départements limitrophes.

➤ L'**attractivité** des principaux pôles d'emploi est forte. **La moitié des demandes** concernent une commune d'**Agglopolys** et 44 % la ville de Blois. Vendôme en regroupe 15 % et Romorantin-Lanthenay 10 %. Les territoires de ces trois communautés enregistrent plus de 2 demandes pour un jeune résident. Ce ratio est également élevé en Sologne notamment pour les pôles de Lamotte-Beuvron et Salbris.

L'accès à un logement social moins aisé en périphérie des principales villes

Nombre de demandes de logement social formulées par les jeunes de 16 à 29 ans en 2007 par commune



■ Commune demandée au moins une fois en premier choix

○ Nombre de demandes formulées en 1er choix pour la commune

1 320

300

50

1. Sont pris en compte dans le calcul l'ensemble des cantons des trois villes et le canton de Vineuil.
2. Demandeurs d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, immédiatement disponibles

D'après source : Numéro Unique Départemental

Ont été considérées comme actives en 2007 l'ensemble des demandes formulées au cours de l'année auxquelles s'ajoutent les demandes antérieures en instance au 1er janvier 2007.

➤ **Certains territoires** apparaissent **totale-ment écartés des demandes** formulées par les jeunes au cours de l'année 2007. C'est notamment le cas de la quasi totalité du Pays **Beauce Val de Loire** à l'exception de l'axe ligérien, des **Collines du Perche**, du **Perche Vendômois** et du **Pays de Ronsard** hormis leur ville-pôle respective.

➤ 46 % des **demandes** enregistrées ou renouvelées en 2007 **n'ont pu être satisfaites** dans l'année.

➤ Ce ratio atteint **les deux tiers** dans **certaines communes périphériques de Vendôme, du Haut Vendômois ou à Mondoubleau**. C'est également le cas dans le **sud du Blaisois** et le long de l'**axe ligérien**, en différents points de la **Vallée du Cher** ainsi que dans le **nord Romorantinais** et dans des communes de Sologne situées en **bordure du Loiret** (cf carte p 12).

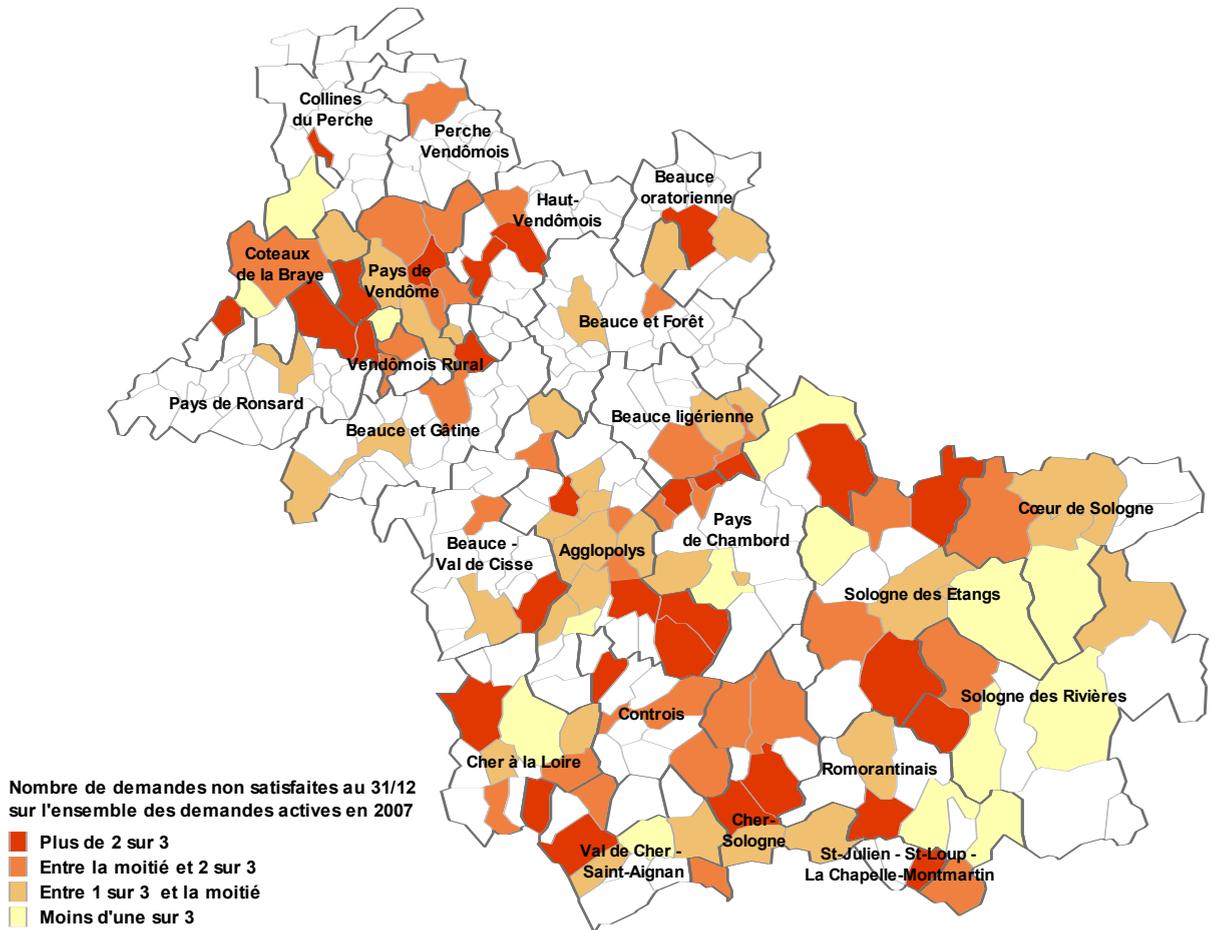
Répartition des demandes de logement locatif social enregistrées en 2007 selon l'origine géographique du demandeur, la commune demandée et la part des demandes non satisfaites

Territoire <i>Communauté de communes ou d'agglomération / Arrondissement</i>	Nombre de demandeurs selon le lieu de résidence	Nb de demandes selon la commune demandée en 1er choix	Part des demandes actives en 2007 non satisfaites au 31/12 (en %)
Arrondissement de Blois	1 011	1 682	47,5
Agglopolys	757	1424	47,6
Beauce ligérienne	52	64	45,8
Beauce et Forêt	15	14	42,9
Beauce oratorienne	-	6	50,0
Beauce - Val de Cisse	44	38	50,0
Controis	34	40	61,7
Pays de Chambord	69	53	44,6
Arrond. de Romorantin-Lanthenay	420	605	40,1
Cher à la Loire	48	54	42,7
Cher-Sologne	43	42	54,2
Cœur de Sologne	64	101	42,0
Sologne des Etangs	36	36	36,7
Sologne des Rivières	42	46	31,3
Romorantinais	173	312	38,6
Val de Cher - Saint-Aignan	46	45	40,9
St-Julien-sur-Cher - St-Loup-sur-Cher La Chapelle-Montmartin	-	-	ns
Arrondissement de Vendôme	406	628	47,2
Beauce et Gâtine	24	11	29,4
Collines du Perche	14	17	57,9
Coteaux de la Bray	18	24	40,6
Haut-Vendômois	19	9	61,5
Pays de Ronsard	18	19	46,9
Pays de Vendôme	270	519	47,4
Perche Vendômois	12	8	50,0
Vendômois Rural	27	19	47,2
Loir-et-Cher	1 837	2 915	46,1

ns - non significatif

D'après source : Numéro Unique Départemental

**Part de demandes de logement social en instance au 31/12/2007
parmi l'ensemble des demandes formulées au cours de l'année 2007
par commune**

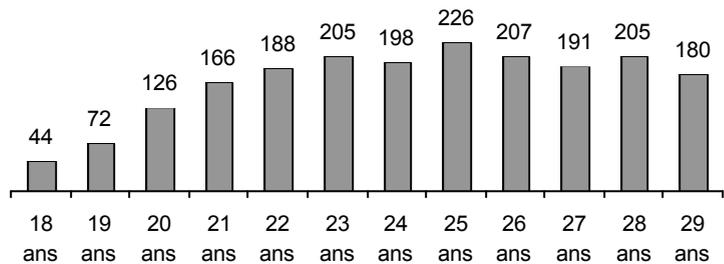


D'après source : Numéro Unique Départemental

Clé de lecture : Plus la couleur est foncée, plus le nombre de demandes restant en instance en fin d'année est important par rapport au nombre total de demandes formulées ou renouvelées par les jeunes au cours de l'année.

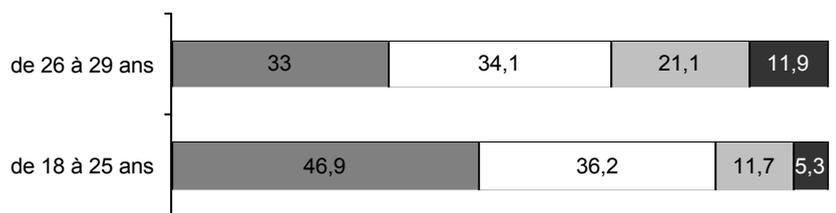
- Près de **120 demandeurs** sont de très jeunes majeurs (moins de 20 ans).
- Globalement, **41 % des demandeurs** de moins de 30 ans sont des **personnes seules**, **35 %** formulent une demande pour 2 (la base de données ne permet pas d'identifier s'il s'agit d'un couple ou d'une famille monoparentale).

Répartition des demandeurs de logement social en 2007 selon l'âge



D'après source : Numéro Unique Départemental

Répartition des demandeurs de logement social selon le nombre de personnes au foyer

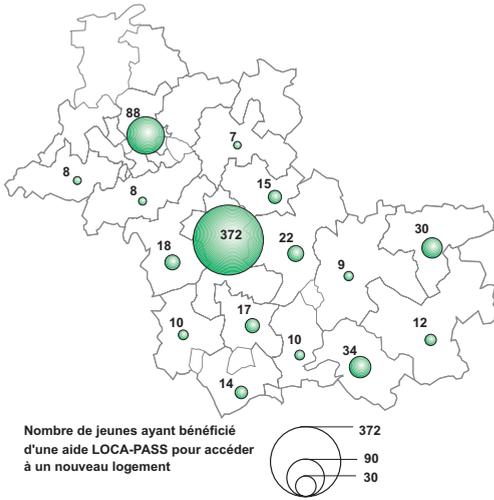


■ 1 personne □ 2 personnes ▨ 3 personnes ■ 4 personnes ou plus

D'après source : Numéro Unique Départemental

Les aides du LOCA-PASS sont octroyées par les organismes collecteurs du 1% logement. Le CIL Val de Loire est l'un des principaux organismes intervenant en Loir-et-Cher. Le Crous a établi une convention avec la Société Astria (environ 300 étudiants boursiers en seraient bénéficiaires). Les données exploitées ne sont donc pas exhaustives.

Nombre de jeunes bénéficiaires d'une aide LOCA-PASS en 2007



D'après source : CIL Val de Loire

➤ **692 aides LOCA-PASS** ont été accordées à des jeunes de moins de 30 ans par l'Agence CIL Val de Loire de Blois en 2007 pour l'accès à un logement situé dans le département en location.

➤ Les garanties ont concerné des logements répartis sur une centaine de communes du Loir-et-Cher mais **41 % localisés sur la ville de Blois**, **11 % à Vendôme** et seulement **4 % à Romorantin-Lanthenay**. La répartition selon le lieu de résidence au moment du dépôt du dossier est respectivement de 33 %, 9 % et 4 % pour ces trois communes)

➤ **65 % des jeunes aidés accèdent à un logement dans la commune où ils résident déjà**. Cette proportion atteint 80 % dans les communes de Sologne des Rivières et Cœur de Sologne.

➤ Les mouvements vers Blois sont perceptibles notamment depuis le Pays de Chambord et de Beauce Val de Cisse.

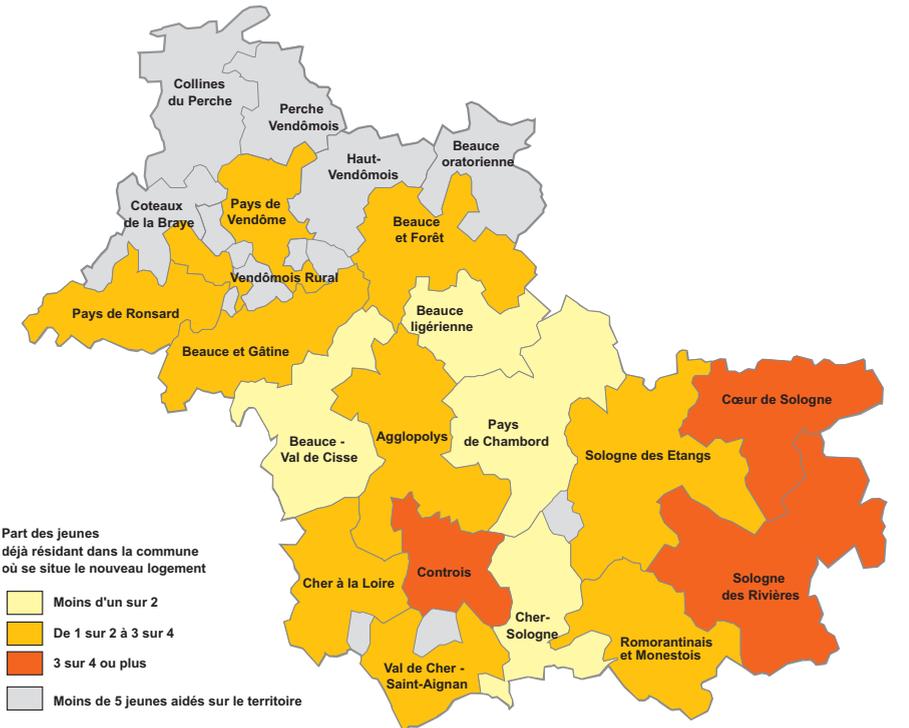
➤ Les **deux tiers** des jeunes aidés sont **célibataires**. Un peu plus de la **moitié** des projets portent donc sur des **petits logements** (63 % sur le territoire d'Agglopolys).

➤ Les **baux privés** sont largement **majoritaires (66,5 %)**, mais de **fortes disparités** apparaissent cependant **entre les territoires**. Ainsi, dans l'**arrondissement de Blois**, seulement le **quart des logements** auxquels les jeunes ont accédé avec l'aide du LOCA-PASS appartiennent au **parc public**.

A l'inverse, en Sologne, et principalement dans les communautés de **Cœur de Sologne et Sologne des Rivières**, **9 dossiers aidés sur 10** concernent un logement dans le **parc public**. Ce constat est à rapprocher de la part élevée de locataires de moins de 30 ans dans le parc social (cf. page 3).

Faible mobilité géographique des jeunes bénéficiaires d'une garantie Loca-pass du CIL Val de Loire

Part des jeunes bénéficiaires d'une aide Loca-Pass du CIL Val de Loire en 2007 pour un logement situé sur la commune de résidence du jeune



Part des jeunes déjà résidant dans la commune où se situe le nouveau logement

- Moins d'un sur 2
- De 1 sur 2 à 3 sur 4
- 3 sur 4 ou plus
- Moins de 5 jeunes aidés sur le territoire

D'après source : CIL Val de Loire

Nombre de bénéficiaires d'une aide LOCA-PASS du CIL Val de Loire en 2007 selon la localisation du projet, la nature du bail et le type de logement

Territoire Communauté de communes ou d'agglomération / Arrondissement	Nombre de jeunes ayant accédé à un logement en 2007 avec une aide LOCA-PASS	Part des logements avec bail public (en %)	Part des logements de type 1 ou 2 (en %)
Arrondissement de Blois	456	25,9	58,8
dont Agglopolys	372	28,2	62,9
Pays de Chambord	22	13,6	40,9
Arrond. de Romorantin-Lanthenay	117	54,7	37,6
dont Cœur de Sologne	30	93,3	36,7
Arrondissement de Vendôme	119	42,0	40,3
dont Pays de Vendôme	88	47,7	44,3
Loir-et-Cher	692	33,5	52,0

Ne sont présentées que les communautés de communes regroupant au moins 20 dossiers
D'après source : CIL Val de Loire

Les jeunes en recherche d'une solution transitoire de logement

Le Loir-et-Cher forme chaque année près de **16 000 jeunes lycéens, étudiants ou apprentis**. 7 sur 10 étudient sur Blois, 1 sur 6 à Vendôme ou en périphérie et 1 sur 10 à Romorantin. Les lycéens se heurtent peu à la problématique logement, encore mineurs pour la plupart, ils résident principalement au domicile familial ou peuvent accéder aux internats des établissements. Les **étudiants**, essentiellement en formation à **Blois**, disposent d'une **offre de logement relativement étoffée** (résidences universitaires, petit locatif privé) et **peuvent être accompagnés dans leur recherche** par le Point logement du CROUS. Notons que parmi les étudiants de l'antenne universitaire plus de 4 sur 10 résident au domicile familial.

Certains lycéens ou étudiants rencontrent des difficultés pour accéder à un logement, pour des raisons financières notamment, ou pour trouver une alternative à l'internat le week-end, néanmoins ces situations ne concerneraient que quelques jeunes chaque année, selon le témoignage des professionnels qui les accompagnent dans leurs démarches.

La recherche d'une **solution transitoire** de logement apparaît **plus problématique pour les apprentis et les jeunes en formation professionnelle**. Pour les apprentis, la **filière et l'entreprise d'accueil** seraient parfois retenues en fonction des possibilités d'hébergement ou de transport et ne correspondent pas toujours à un choix d'orientation.

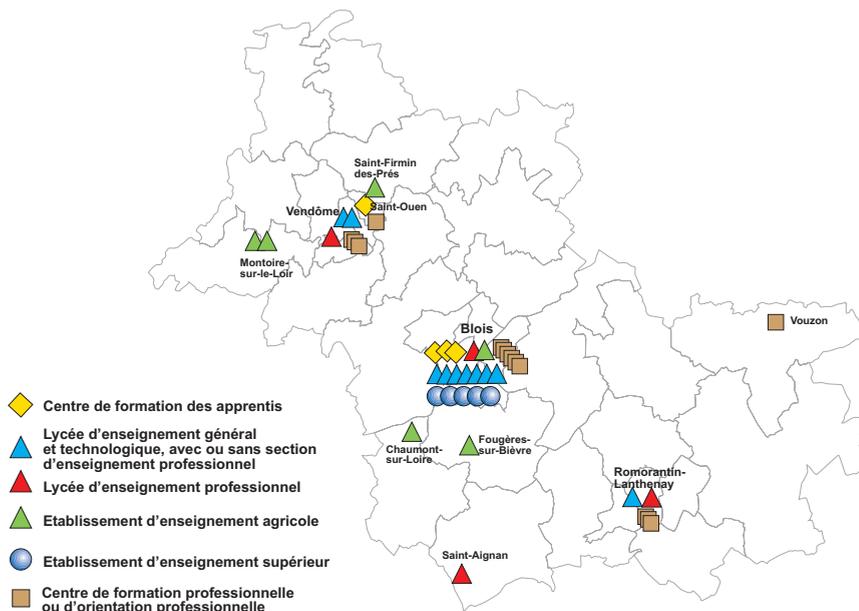
Localisation des principaux lieux de formation

➤ Plus de 11 000 jeunes fréquentent les lycées d'enseignement général, technique ou professionnel (agricole ou non) du département, dont 10 % dans une section d'enseignement supérieure.

➤ Blois concentre l'essentiel des établissements d'enseignement supérieur (93 % des effectifs étudiants) et 3 des quatre CFA (92 % des apprentis inscrits).

➤ La localisation des principaux centres de formation professionnelle est indicative, une partie des formations pouvant être assurée de manière délocalisée.

Principaux lieux de formation ouverts aux jeunes de 16 à 29 ans



D'après source : GIP Alpha Centre

Nombre d'apprentis, d'élèves et d'étudiants inscrits pour la période 2007-2008

Effectifs 2007-2008	Blois	Romorantin	Vendôme et périphérie	Loir-et-Cher
CFA	2 224	-	168	2 392
Lycées d'enseignement général et technologique (yc sections prof.)	5 039	1 002	1 273	7 314
Lycées d'enseignement professionnel	666	400	409	1 663
Etablissement d'enseignement agricole	192	-	413	1 104
Enseignement supérieur	3 234	32	212	3 478

D'après sources : Inspection Académique, CPESB, Ministère de l'Agriculture, Conseil régional du Centre

Etudiants et apprentis

La situation au regard du logement des étudiants du Loir-et-Cher ne fait l'objet d'aucun recensement exhaustif au niveau local.

L'Inspection Académique ne réalise pas de bilan sur la situation logement des étudiants de BTS ou jeunes majeurs dans les établissements scolaires. Les **assistantes sociales** sont néanmoins parfois **sollicitées** par les jeunes sur cette problématique : **21 élèves majeurs et 10 étudiants** ont ainsi formulé une demande au cours de l'année 2007-2008 (simple demande d'information, aide pour accéder à un hébergement, etc.). Dans les établissements disposant d'un internat, une solution peut le plus souvent être apportée, avec l'appui des fonds sociaux des lycées lorsque cela est nécessaire. La question reste problématique **les week-ends et pendant les vacances scolaires, aucun établissement du Loir-et-Cher n'assurant un accueil sur ces créneaux.**

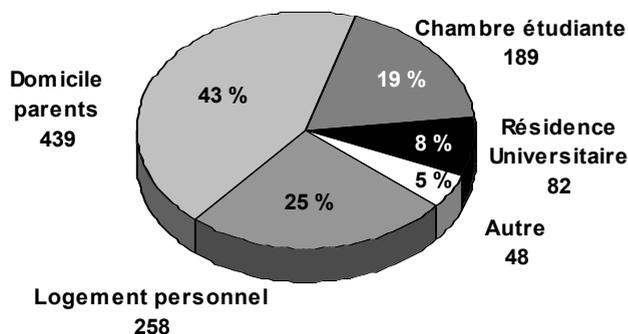
Le "Point Information logement étudiant", mis en place par le CROUS en partenariat avec le CPESB, permet la **mise en relation** d'étudiants blésois qui en formulent la demande **avec des bailleurs** publics et privés. La responsable contactée indique :

- qu'à la rentrée 2008, **aucune difficulté de logement** n'est apparue pour les **étudiants blésois**. L'offre en résidences universitaires s'est étoffée avec l'ouverture courant 2008 de la résidence Desfray et le parc proposé par les particuliers couvre largement les besoins repérés. Une **réponse favorable** est **apportée à toute demande** enregistrée par le CROUS.
- **55 logements** étaient encore disponibles fin septembre (c'est également le cas dans les autres villes universitaires de la Région).
- **Les besoins sont perçus pour les non étudiants** qui, faute de disposer d'un **service logement** spécifique, s'orientent ou sont orientés par les partenaires **vers le Point logement du CROUS** qui n'est pas habilité à traiter ces demandes. "Les étudiants bénéficient de dispositifs d'accompagnement, renforcés pour les boursiers. Pour les autres les dispositifs d'accompagnement vers le logement sont inexistant".
- L'antenne universitaire blésoise est une "faculté de proximité" ; la part des étudiants restant au domicile familial est élevée. En outre, la prise d'un logement à Blois n'est pas toujours la solution la plus avantageuse pour ceux résidant à proximité des gares desservies par les TER (trains express régionaux) compte tenu des tarifs spécifiques pratiqués, notamment lorsque l'emploi du temps hebdomadaire est peu chargé.
- Toujours selon la responsable du Point logement, les **facilités pour se loger orientent parfois le choix de suivre une formation à Blois** plutôt que dans une autre ville.

Situation des étudiants de l'antenne universitaire

L'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université F. Rabelais de Tours réalise une enquête annuelle sur la situation des étudiants de l'antenne universitaire de Blois (comprenant également l'IUT, l'ENIVL, l'ENSNP, etc.).

Répartition des étudiants de l'antenne universitaire de Blois selon le type de logement



D'après source : OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) - Université de Tours

➤ L'enquête de l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) a été réalisée en 2006-2007 auprès de 1 016 étudiants de l'antenne universitaire de Blois (soit un tiers des étudiants blésois).

➤ La **quasi totalité** des étudiants enquêtés se déclarent **célibataires et sans enfant**.

➤ 5 % ont 25 ans ou plus.

➤ **Le tiers** d'entre eux **bénéficie d'une bourse d'études**.

➤ **Moins d'un étudiant sur 4 est originaire du Loir-et-Cher**, 42 % proviennent des départements limitrophes. Notons que plus de 10 % sont inscrits avec un bac étranger.

➤ **43 % résident au domicile de leurs parents**, ce qui indique qu'une partie des étudiants provenant de l'extérieur du département ne logent pas à Blois et effectuent quotidiennement le trajet.

➤ **Moins de 1 étudiant sur 10** dispose d'une chambre en résidence universitaire.

➤ 15 % seulement des 2 392 apprentis sont internes en 2007-2008 mais les disparités sont importantes selon l'établissement. Elles sont directement liées à la localisation des CFA, au niveau d'enseignement et aux métiers proposés qui impactent sur l'aire de recrutement des établissements.

➤ Celle-ci est généralement étendue, quelques apprentis proviennent de la Région parisienne, de Bourgogne ou de Poitou-Charentes par exemple. Ils ne représentent toutefois que 1,2 % des effectifs globaux. Les jeunes originaires des départements limitrophes représentent entre 12 et 36 % des effectifs selon les centres de formation.

➤ A peine plus d'un apprenti sur 5 inscrits à Blois réside sur le territoire d'Agglopolys, un sur 10 habite le Pays de Ronsard parmi les apprentis du CFA de Montoire-sur-le-Loir.

➤ A Promotrans (Saint-Ouen), le bassin de recrutement est élargi, notamment pour les formations supérieures. Plus de 7 jeunes sur 10 sont hébergés au FJT Clémenceau (convention de partenariat). La moyenne d'âge y est un peu plus élevée que dans les autres CFA.

➤ Le CFA interprofessionnel de Blois dispose de 50 places d'internat, utilisées par roulement sur 3 semaines. Toutes les places ne sont pas nécessairement occupées. Les jeunes, pour partie issus des communes rurales du département, ont souvent recours au réseau familial élargi ou préfèrent un trajet quotidien, même s'il excède 1 h à 1h30.

➤ Le CFA du bâtiment a recours à des chambres d'hôtel, faute de places suffisantes d'internat et pour des raisons de commodité d'organisation.

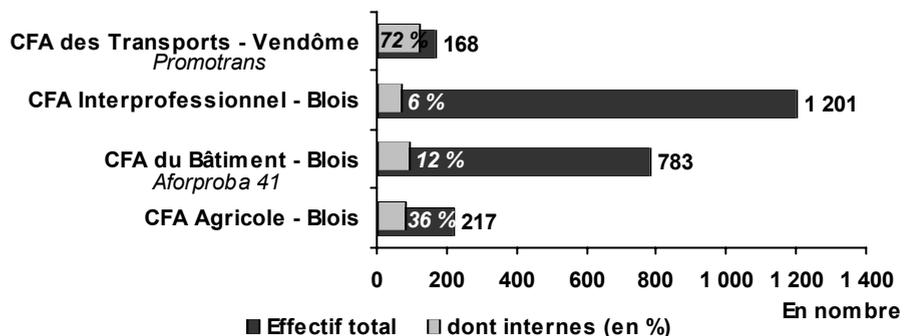
➤ La majorité des apprentis du CFA agricole de Blois résident chez leurs parents, les autres étant le plus souvent internes. Sur le site de Montoire-sur-le-Loir l'internat du lycée offre une capacité suffisante pour accueillir les apprentis. Les internes y sont nombreux compte tenu de la faible desserte de la ville par les transports en commun.

➤ La situation est différente pour les jeunes majeurs qui acceptent difficilement les conditions de l'internat et s'orientent souvent vers un logement autonome.

Une enquête téléphonique a été menée par l'Observatoire à la rentrée 2008 auprès des 4 CFA et de l'antenne du CFA agricole de Montoire-sur-le-Loir en vue d'identifier les principales difficultés repérées.

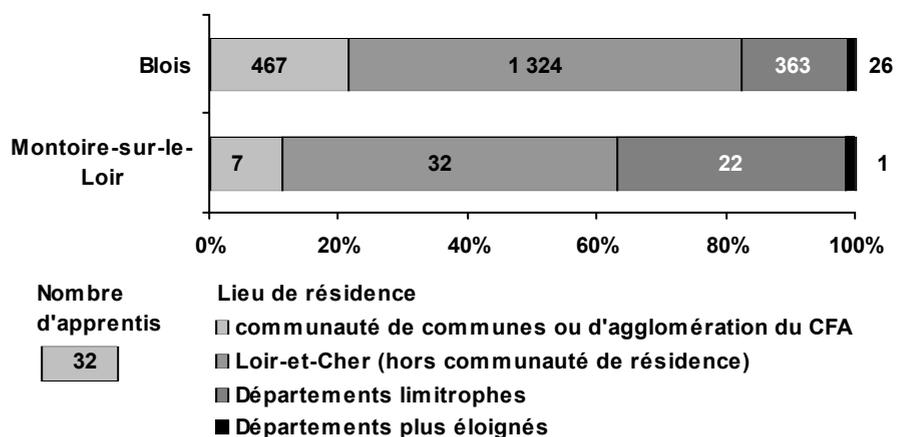
La situation particulière des apprentis... ... sur le lieu de formation

Part des internes sur le lieu de formation parmi les apprentis



D'après source : Conseil régional du Centre

Répartition des apprentis selon le lieu de résidence et la commune de localisation des CFA



D'après sources : CFA (hors Promotrans)

Les responsables des CFA indiquent qu'ils n'ont généralement pas connaissance de situation de jeunes qui ne s'inscrivent pas en raison de difficultés à trouver un hébergement à proximité du lieu de formation.

Des changements de statut interviennent parfois à la majorité lorsque les jeunes passent leur permis de conduire, sans conséquence sur le suivi de leur formation. Dans la plupart des cas, ils quittent alors l'internat pour rentrer quotidiennement au domicile familial.

Globalement les difficultés de transports sont davantage pointées que celles liées au logement. Le choix du CFA se fait parfois par rapport à la desserte des transports en commun.

... durant les périodes en entreprise

Pour trois des 5 sites, les personnes interrogées indiquent le domicile familial comme mode d'hébergement largement majoritaire pendant les périodes en entreprise, parfois l'entourage familial est sollicité. A Promotrans, une recherche d'hébergement en foyer est souvent réalisée avec le jeune. Le choix du logement autonome est principalement fait par les jeunes majeurs qui recherchent alors une entreprise d'accueil à proximité de leur lieu de formation.

Beaucoup choisissent leur employeur en fonction de la proximité du domicile familial, "même si cette orientation est contraire à leur projet professionnel", souligne le conseiller d'éducation de l'un des centres de formation.

En cas d'absence de solution d'hébergement à proximité du lieu de stage, quand la famille ne dispose pas des moyens nécessaires au paiement d'un loyer ou que le futur apprenti est particulièrement jeune pour disposer d'un logement autonome, une réorientation vers le collège est parfois envisagée.

Il apparaît cependant difficile de quantifier le nombre de jeunes qui ne signent pas de contrat d'apprentissage ou qui s'avèrent mal orientés en raison des difficultés de logement. "Au moment de l'inscription, la question du logement est déjà résolue".

Des ruptures de contrat consécutives à des difficultés de logement sont assez rarement identifiées (15 à 20 situations par an, selon des indications apportées). Il s'agirait parfois à l'inverse d'un argument utilisé par les jeunes pour rompre leur contrat.

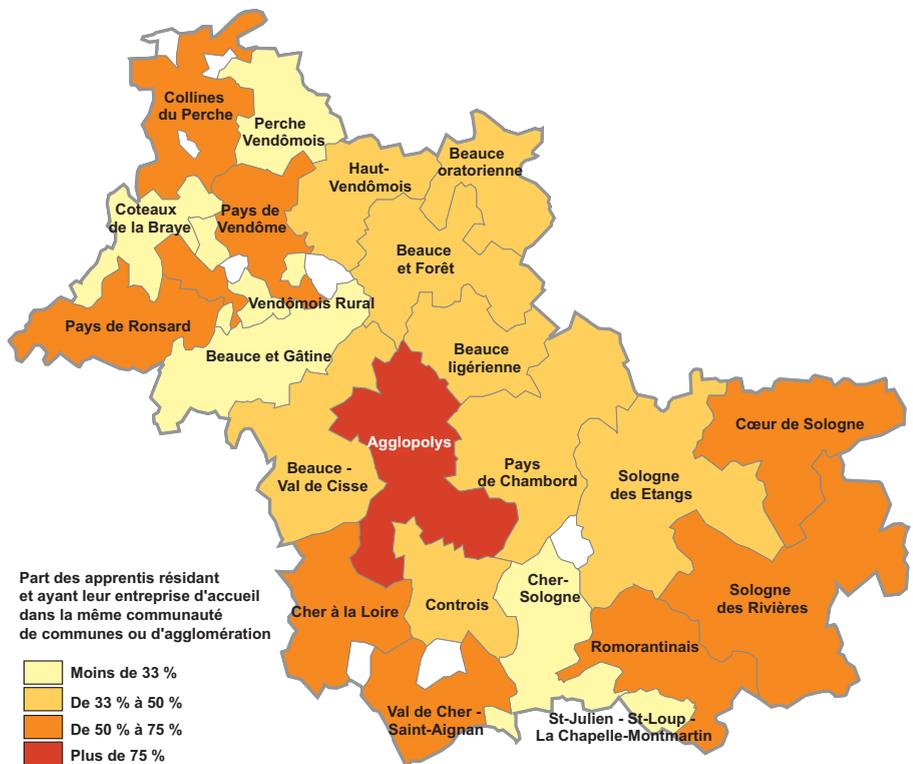
Aucun secteur géographique ne semble plus particulièrement concerné. Les jeunes pour lesquels cette problématique est repérée se trouvent le plus souvent déjà dans une situation sociale et financière fragile. Nous est signalé le cas d'un jeune ayant démarré l'année sous une tente.

➤ Plus de 6 apprentis sur 10 choisissent une entreprise d'accueil localisée sur leur commune de résidence. C'est le cas de la totalité des jeunes provenant des départements éloignés, de plus de 8 sur 10 pour ceux originaires de l'Indre, l'Indre-et-Loire ou du Loiret. Le plus souvent, l'entreprise se situe alors dans une commune de leur agglomération de résidence.

➤ 56 % des apprentis habitant le Loir-et-Cher sont accueillis par une entreprise de leur commune.

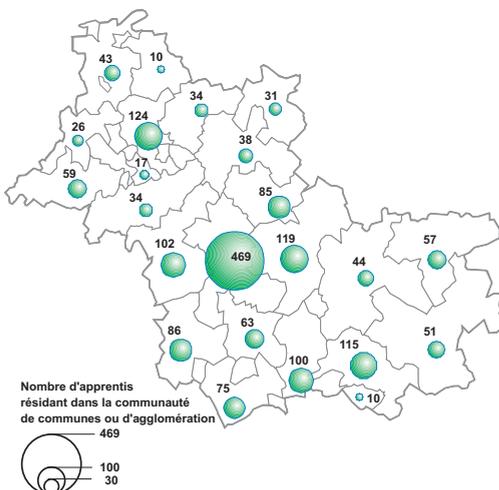
➤ Les possibilités semblent plus réduites dans certaines communautés de communes où moins d'un tiers des jeunes signent un contrat à proximité du domicile familial (Perche Vendômois, Coteaux de la Bray, Vendômois rural, Beauce et Gâtine mais aussi en Cher Sologne).

Part des apprentis des CFA du Loir-et-Cher ayant une entreprise d'accueil sur le territoire de leur communauté de communes ou d'agglomération de résidence en 2007



D'après sources : CFA (hors Promotrans) - URHAJ

Répartition des apprentis des CFA du Loir-et-Cher en 2007 selon leur lieu de résidence par communauté de communes ou d'agglomération



D'après sources : CFA (hors Promotrans) - URHAJ

... à l'issue de leur formation

Un interlocuteur indique que les apprentis qui acquièrent un logement autonome le temps de leur apprentissage peuvent se heurter à des difficultés à l'issue de leur formation lorsqu'ils n'accèdent pas directement à un emploi. Certains, en situation de rupture familiale ou issus de familles en difficulté, ne disposent pas de moyens suffisants pour payer le loyer.

Jeunes actifs ou jeunes en formation en situation de transit

L'accueil en FJT

➤ Les 4 FJT du département ont accueilli près de 1 400 jeunes en 2007 dont 727 entrés dans l'année (à peine plus d'un quart de femmes).

➤ A Blois et Romorantin-Lanthenay, plus de la moitié des entrants sont salariés, alors que Vendôme reçoit une majorité de jeunes en formation (scolaires ou étudiants, apprentis, en formation professionnelle) pour partie en raison des accords établis avec le CFA des transports (le tiers des entrants est en apprentissage).

➤ C'est donc logiquement que le rapprochement du lieu de formation ou de travail apparaît comme le principal motif d'entrée dans les foyers de Vendôme. Le caractère pratique et le souhait de partager un lieu de vie avec d'autres jeunes y est plus marqué.

➤ Les deux tiers proviennent de départements limitrophes ou plus éloignés, à Vendôme comme à Romorantin.

➤ Blois et Romorantin-Lanthenay accueillent une proportion importante de jeunes en situation fragile :

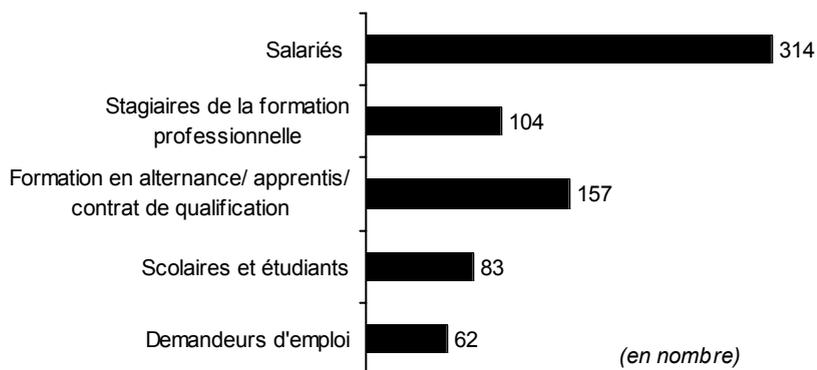
- orientés par un tiers et en situation précaire d'emploi à Romorantin.

- sans solution d'hébergement et dans des situations d'urgence ou de rupture à Blois, un tiers étant originaire de l'agglomération.

➤ Les demandeurs d'emploi y sont dans les deux cas proportionnellement au moins 2 fois plus nombreux qu'à Vendôme. Les salariés employés à temps partiel ou intérimaires représentent 46 % des entrants à Romorantin (13 % à Blois et 10 % à Vendôme) auxquels s'ajoutent 10 % de stagiaires de la formation professionnelle non rémunérés (respectivement 10 et 5 % dans les autres villes).

➤ Un jeune sur 4 entre au FJT de Romorantin sans aucune ressource, 1 sur 5 à Blois, moins de 3 % à Vendôme.

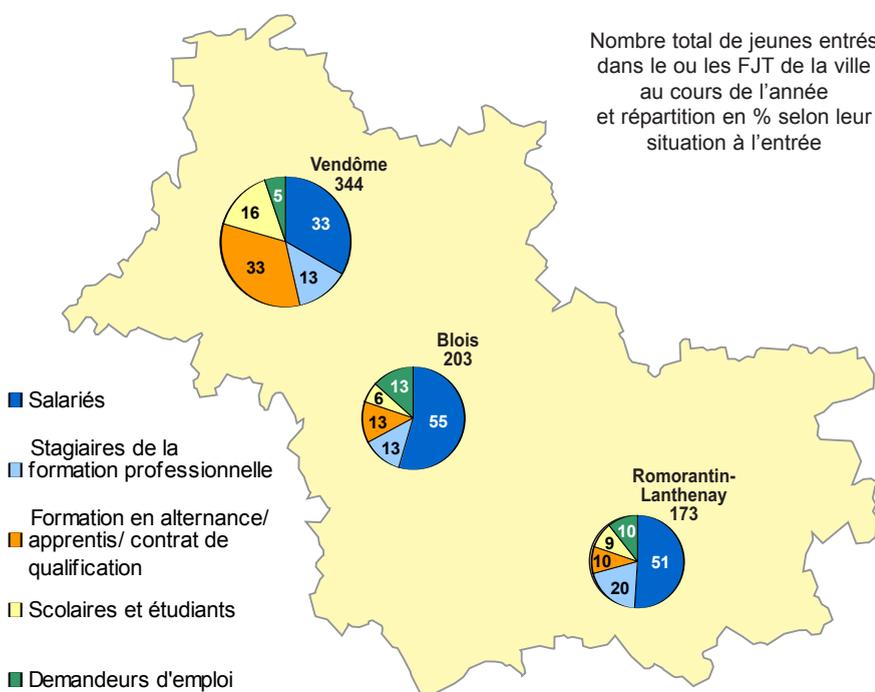
Situation à l'entrée en FJT en 2007



(en nombre)

D'après sources : FJT

Répartition des jeunes entrés en FJT en 2007 selon leur situation au regard de l'emploi ou de la formation



Nombre total de jeunes entrés dans le ou les FJT de la ville au cours de l'année et répartition en % selon leur situation à l'entrée

D'après sources : FJT

Répartition des entrants en FJT en 2007 selon le motif de recherche de logement



- Rapprochement du lieu de formation, d'études, de travail, de stage
- Etre plus indépendant, quitter son milieu d'origine
- Dans l'urgence, après une rupture familiale ou institutionnelle
- Non renseigné

D'après sources : FJT

➤ **Globalement, plus de 4 jeunes sur 10 accèdent à un logement à l'issue de leur séjour.** Parmi les 692 jeunes sortis au cours de l'année, 206 sont devenus locataires ou propriétaires et 77 ont bénéficié d'une sous-location.

➤ 256 sont retournés chez leurs parents. C'est le cas vraisemblablement de nombreux apprentis et scolaires (plus de la moitié des sorties de Vendôme).

➤ On constate dans le Romorantinais une plus forte proportion de jeunes s'orientant vers une autre institution ou une chambre d'hôtel.

➤ **A Vendôme et Romorantin, les deux tiers** des résidents quittent le foyer pour rejoindre un autre lieu de formation ou d'emploi, ou en raison de la fin de leur contrat ou de leur formation. Ils n'étaient qu'en **situation de transit sur la ville.**

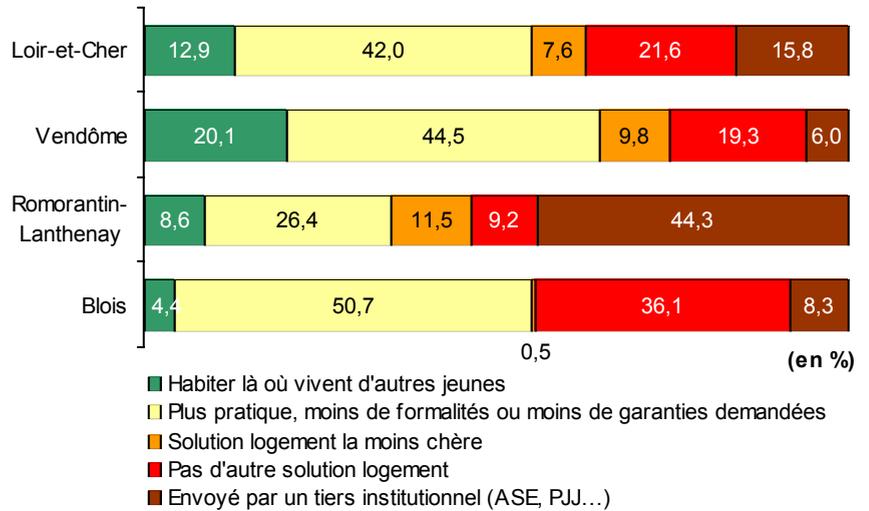
➤ **6 sur 10 quittent le Loir-et-Cher en sortant du FJT de Romorantin et près de 7 sur 10 de Vendôme.**

➤ La situation est assez différente à Blois. La part des **jeunes restant dans l'agglomération (40 %)** et s'orientant vers un logement autonome ou une sous location (55 %) y est nettement supérieure. Le **FJT de Blois** apparaît davantage utilisé comme une **étape du parcours résidentiel.**

➤ En outre, plus du **quart des résidents y séjournent moins d'un mois** (comme à Romorantin contre 15 % à Vendôme). Le "Point logement" du CROUS indique y orienter des **étudiants** qui effectuent leur recherche de logement à la dernière minute et ont **recours au FJT le temps de trouver une réponse correspondant à leurs attentes.**

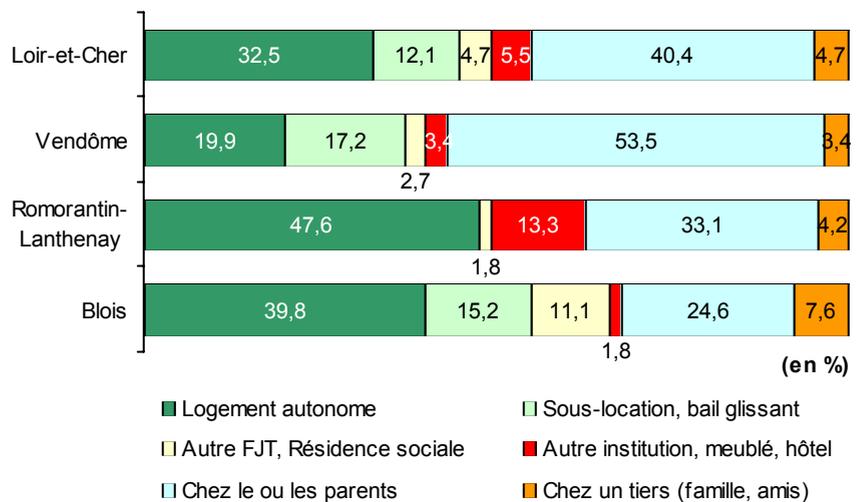
➤ Le FJT de Blois recense près de **8 % de départs** pour un **hébergement chez un tiers.**

Répartition des entrants en FJT en 2007 selon la motivation du choix d'un hébergement en FJT



D'après sources : FJT

Répartition des sortants en 2007 selon leur situation de logement à la sortie



D'après sources : FJT

Les jeunes en situation précaire de logement ou d'hébergement

La précarité de la situation au regard du logement paraît étroitement corrélée avec les difficultés sociales rencontrées par les jeunes. Parmi les bénéficiaires du RMI, 36 % sont hébergés chez des parents ou amis. La moitié n'ont pas accès à un logement autonome (à titre indicatif, moins de 20 % de personnes âgées de 26 à 29 ans se trouvaient dans cette situation lors du dernier recensement général de population). Néanmoins, la garantie d'un revenu minimum facilite l'accès aux logements sociaux.

Parallèlement, 13 % des bénéficiaires du RMI se trouvent en situation d'hébergement temporaire ou précaire (hors hébergement chez un tiers). C'est également le cas de 3 % des jeunes connus des services des Missions locales et PAIO, les moins diplômés et ceux sans ressource ou bénéficiaires de minima étant les plus concernés.

4,7 % des jeunes entrés en FJT étaient auparavant hébergés chez un tiers, près de 11 % de ceux suivis par les conseillers de Mission locale et PAIO. Le recensement de 1999 indiquait globalement que moins de 3 % des personnes âgées de 16 à 29 ans vivaient au domicile d'un tiers.

Les ruptures familiales ou institutionnelles sont souvent à l'origine des situations d'errance ou de l'entrée dans une structure d'accueil collective. Il est difficile de quantifier avec précision ces situations d'errance, une partie des jeunes concernés étant connus de plusieurs services.

On observe des passages d'une structure à l'autre : ainsi 11 % des entrants en FJT résidaient en CHRS, FJT ou dans une autre institution, 7 % des sortants s'orientent vers ce type de structures. Des passages s'effectuent également entre abri de nuit et CHRS.

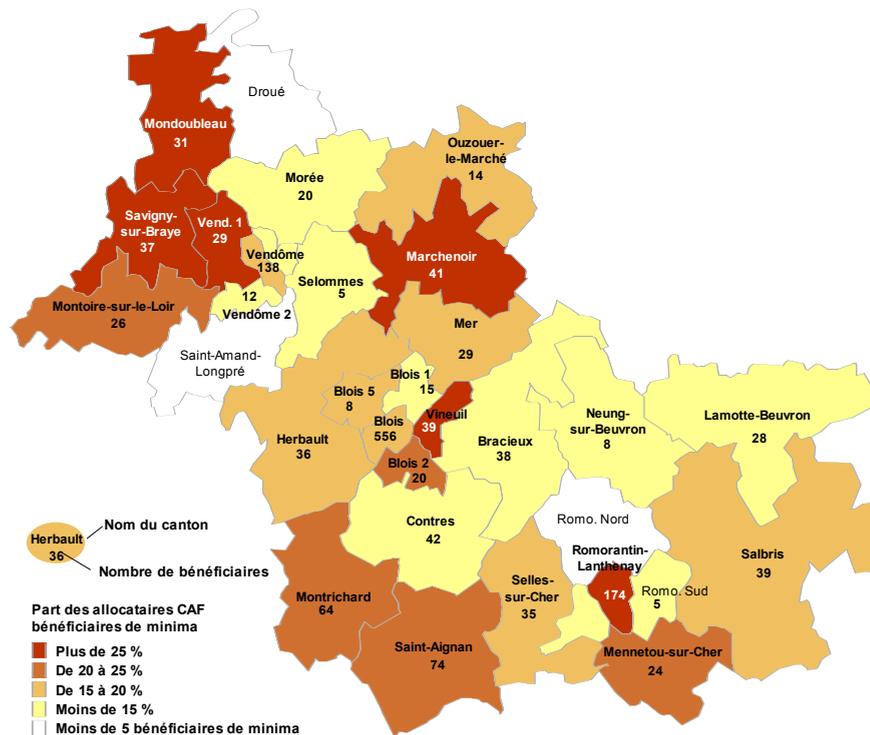
Enfin, pour les jeunes en logement autonome, l'instabilité professionnelle rend parfois difficile le maintien dans le logement. Parmi les locataires du parc public, près d'un résident sur 10 a un impayé de loyers de plus de 3 mois au 31/12/2007 (selon les éléments partiels recueillis).

Les jeunes en difficulté dans le département

- 1 600 allocataires CAF de moins de 30 ans sont **bénéficiaires de minima sociaux** (soit un allocataire sur 5).
- Ils représentent près du tiers des allocataires dans les cantons de Marchenoir et Mondoubleau ainsi qu'à Romorantin-Lanthenay.
- Au total, 750 perçoivent le RMI et 320 l'API.

Situation des bénéficiaires de minima sociaux

Part des bénéficiaires de minima sociaux parmi les allocataires CAF de moins de 30 ans au 31/12/2007



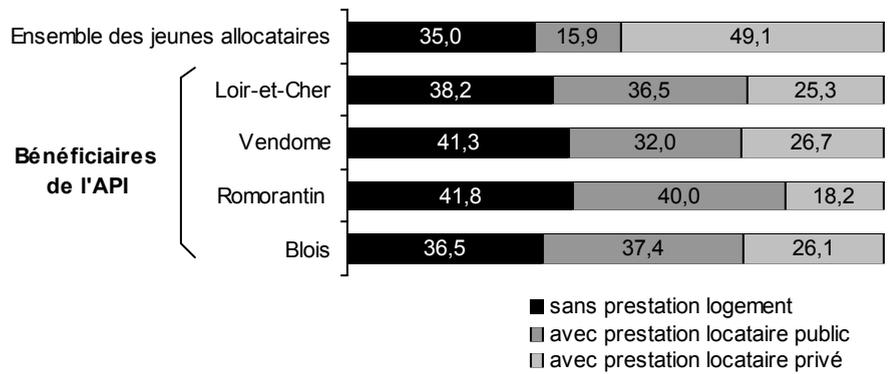
D'après source : CAF de Loir-et-Cher

➤ **56 % des bénéficiaires de l'API ont moins de 30 ans** (6 % moins de 20 ans). Les bénéficiaires sont proportionnellement plus jeunes en Vendômois.

➤ Il s'agit presque exclusivement de femmes qui ont en moyenne entre 1 et 2 enfants à charge.

➤ Elles sont proportionnellement **moins nombreuses** que les autres jeunes allocataires à **bénéficier d'une prestation logement** (ce qui laisse supposer qu'une partie d'entre elles est hébergée chez des proches). Leur statut favorise par contre leur accès au parc social : **36 % bénéficient d'une allocation** logement comme locataire du **parc public**, contre **16 % seulement pour l'ensemble des allocataires** de moins de 30 ans.

Répartition des bénéficiaires de minima sociaux auprès de la CAF selon la nature des prestations perçues par arrondissement au 31/12/2007



D'après source : CAF de Loir-et-Cher

La précarité de logement étroitement liée à la précarité de la situation sociale du jeune

➤ Selon les données transmises par le Conseil général au 31/12/2007, le Loir-et-Cher comptait **1 087 jeunes** de moins de 30 ans **présents dans le dispositif RMI** (payés ou suspendus en raison d'une période d'emploi ou de formation par exemple).

➤ **13 %** se trouvaient **en situation temporaire ou précaire de logement**.

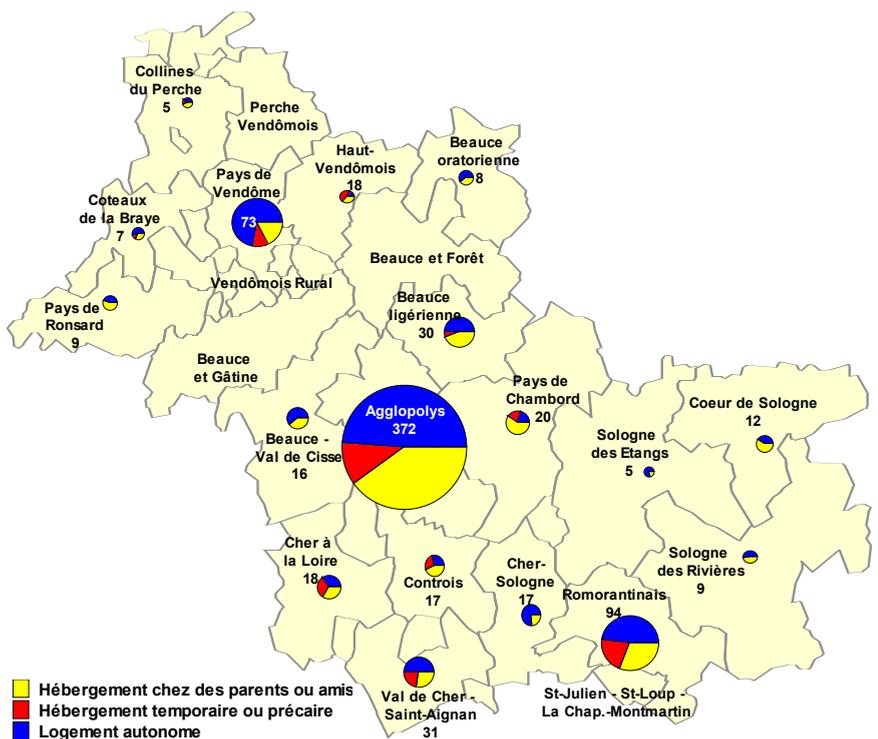
➤ **36 %** étaient **hébergés chez des parents ou amis** (près de 40 % à Agglopolys, plus de la moitié en Pays de Chambord ou Coeur de Sologne).

➤ La moitié disposait d'un logement autonome, principalement comme locataire.

➤ Globalement **un bénéficiaire sur 10 déclare rencontrer des difficultés** en lien avec le logement, parfois pour s'y maintenir, mais dans la plupart des cas c'est **l'accès** qui pose problème.

La moitié des jeunes bénéficiaires du RMI n'ont pas accès à un logement autonome

Répartition des bénéficiaires du RMI selon le statut logement (bénéficiaires de moins de 30 ans présents dans le dispositif au 31/12/2007)



D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher (données Perceval)

➤ Les **personnes seules** sont **majoritairement hébergées chez un tiers**. Lorsqu'il y a présence d'enfants, cette situation devient plus occasionnelle. C'est notamment le cas d'**une famille monoparentale sur 5**.

➤ Notons que plus de 200 bénéficiaires ont moins de 25 ans (âge minimum d'entrée dans le dispositif sauf cas particuliers). Il s'agit essentiellement de femmes avec enfants à charge ou à naître.

➤ La forte proportion de jeunes couples avec enfants en situation d'hébergement précaire s'explique principalement par la présence de familles résidant en caravane.

Niveau de formation :

IV et plus : diplôme de niveau Bac ou supérieur ;
V : diplôme de niveau BEP, CAP ; V bis : diplôme de niveau BEPC, fin de seconde ou de première sans diplôme ; VI : certificat d'études, fin de formation générale ou aucune formation scolaire.

➤ Comme indiqué en début de document, **577 jeunes** suivis par les Missions locales et PAIO **ne disposaient pas d'un logement stable** en 2007, soit 13 %. La majorité d'entre eux sont hébergés dans de la famille (6 % des jeunes suivis) ou chez des amis (4 %). **10** ont été repérés comme **sans abri**.

➤ Dans l'ensemble les **hommes** paraissent **un peu plus concernés par la précarité de leur hébergement** (près de 14 % contre 12 % des jeunes femmes).

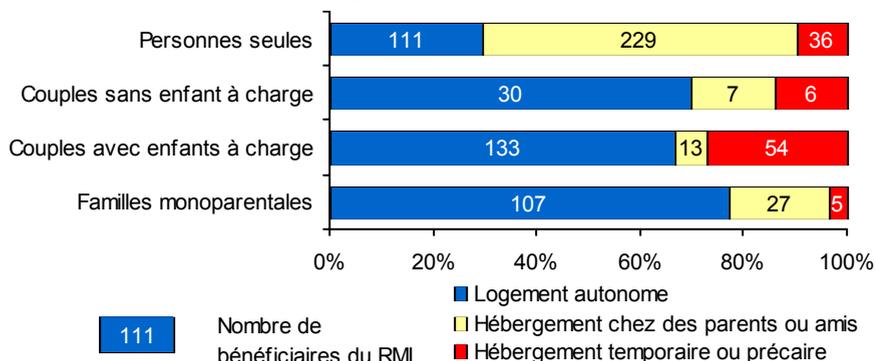
➤ On enregistre une très **forte corrélation** entre le **caractère précaire du mode d'hébergement** et d'une part le **niveau d'études**, d'autre part la stabilité des **ressources**.

Avertissement :

Les données présentées dans le tableau ci contre, issues de plusieurs sources, peuvent contenir des doubles ou triples comptes. Aucun élément ne permet de repérer les personnes suivies parallèlement (ou successivement) par plusieurs structures.

Par ailleurs, l'item "hébergé chez un tiers" inclue parfois l'hébergement au domicile familial (notamment pour les données transmises par le Conseil général)

Répartition des bénéficiaires du RMI au 31/12/2007 selon le statut logement et la situation familiale

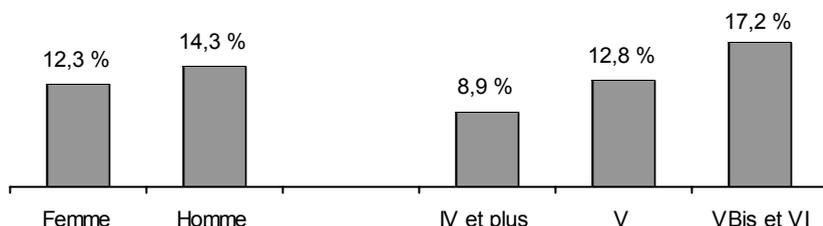


D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher (données Perceaval)

13 % des jeunes suivis par les Missions locales ou PAIO ne disposent pas d'un logement stable

Part des jeunes en situation d'hébergement temporaire ou précaire selon le sexe et selon le niveau de formation

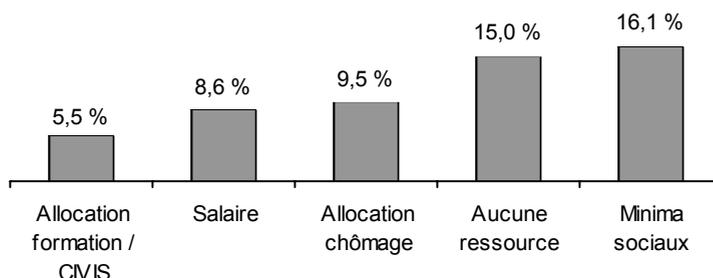
(parmi les jeunes ayant eu au moins un entretien en Mission Locale ou PAIO en 2007)



D'après sources : Missions Locales, PAIO

Part des jeunes en situation d'hébergement temporaire ou précaire selon les ressources

(parmi les jeunes ayant eu au moins un entretien en Mission Locale ou PAIO en 2007)



D'après sources : Missions Locales, PAIO

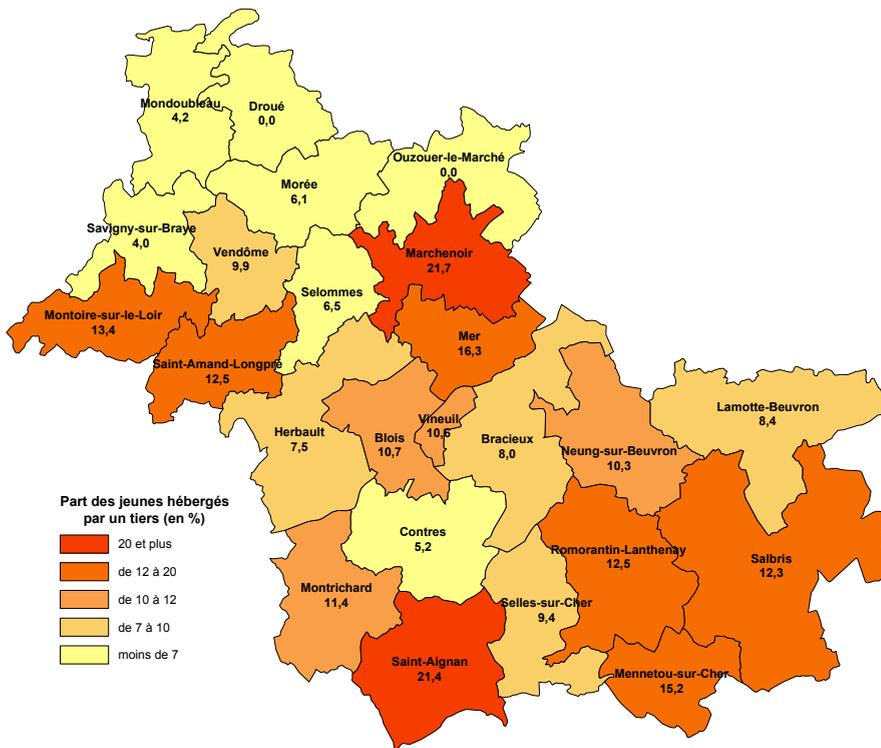
Les jeunes hébergés par un tiers

Nombre de jeunes repérés comme hébergés chez un tiers

Nombre de jeunes...	tranche d'âges	2007
... présents dans le dispositif RMI	18 - 30 ans	276
...rencontrés par le service social départemental service de proximité ("fiches famille")	18 - 25 ans	275
... ayant eu un entretien en Mission locale ou PAIO (hors hébergement par les parents)	16 - 25 ans	459
... entrés en FJT et résidant dans la famille ou chez des amis (hors parents)	16 - 30 ans	68
.. hébergés par un tiers à la sortie d'un FJT (hors domicile familial)	16 - 30 ans	30

Sources : Conseil Général de Loir-et-Cher - FJT - Mission Locale - PAIO

**Part des jeunes hébergés chez un tiers (hors parents)
 parmi ceux ayant eu au moins un entretien en Mission Locale ou PAIO
 en 2007 par canton**



D'après sources : Missions Locales - PAIO

Les jeunes repérés comme étant sans abri, bénéficiant d'un habitat de fortune ou d'un accueil d'urgence

Avertissement :

Les données présentées dans le tableau ci contre, issues de plusieurs sources, peuvent contenir des doubles ou triples comptes. Aucun élément ne permet de repérer les personnes suivies parallèlement (ou successivement) par plusieurs structures.

Nombre de jeunes sans hébergement ou en habitat de fortune rencontrés par les différents services d'accueil, d'orientation, structures d'hébergement ou services sociaux en 2007

Nombre de jeunes...	tranche d'âges	2007
... rencontrés par l'équipe Mobile Santé Précarité de Blois	18 - 25 ans	21
... ayant fait appel au SAUO service d'accueil, d'urgence et d'orientation (prestations d'urgence type douches, lessives, sandwiches...)	18 - 25 ans	105
... accueillis à l'abri de nuit	18 - 25 ans	43
... en situation d'errance accueillis en CHRS	18 - 25 ans	6
... entrés en FJT, sans logement ou en hébergement précaire avant l'entrée	16 - 30 ans	31
... présents dans le dispositif RMI	18 - 30 ans	18
... rencontrés par le service social départemental service de proximité ("fiches famille")	18 - 25 ans	4
... ayant eu un entretien en Mission locale ou PAIO	16 - 25 ans	21

Sources : ASLD - CIAS du Blaisois - Conseil Général de Loir-et-Cher - DDASS - FJT - Mission Locale - PAIO

Les jeunes hébergés en structure collective

➤ **90 personnes** âgées de 18 à 30 ans sont **entrées en CHRS en 2007** dont 41 au Foyer du Limousin qui accueille uniquement des jeunes de moins de 26 ans (cette structure est la seule pour laquelle il est possible de disposer d'éléments sur le profil et la tranche d'âge concernée par l'étude).

➤ Au cours de l'année, **11 jeunes n'ont pu être accueillis faute de places disponibles.**

➤ Les **ruptures familiales** constituent le **premier motif d'entrée.**

➤ Ces jeunes ne disposent, pour la plupart, d'**aucune ressource** : trop jeunes pour pouvoir bénéficier du RMI, seulement 3 avaient un salaire et un bénéficiait des ASSEDIC.

➤ 15 avaient moins de 20 ans à l'entrée.

➤ 41 sont sortis dans l'année : 13 ont accédé à un logement autonome, 3 avec la mise en place d'un suivi social, 10 sont retournés en famille.

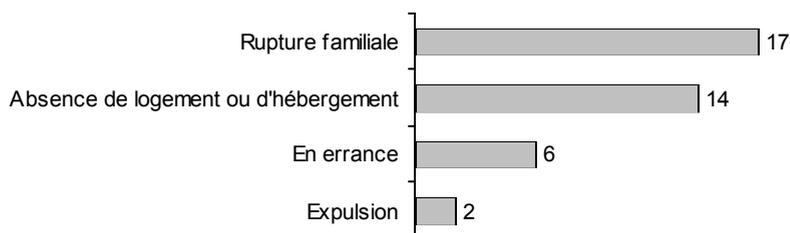
➤ Le nombre d'**entrées en FJT consécutives à une rupture familiale ou institutionnelle** est également important : **91** en 2007 (soit 12 % des entrants). Ce chiffre est en forte augmentation par rapport aux années antérieures.

➤ Notons que **11 jeunes ne disposaient d'aucun logement à l'entrée.**

➤ Parallèlement, 30 jeunes se trouvent hébergés par un tiers à leur sortie, soit plus de 4 % des sortants. Pour 58 jeunes la situation logement à la sortie n'est pas connue.

L'accueil en CHRS

Situation à l'entrée en CHRS en 2007



D'après sources : DDASS - CHRS le Limousin

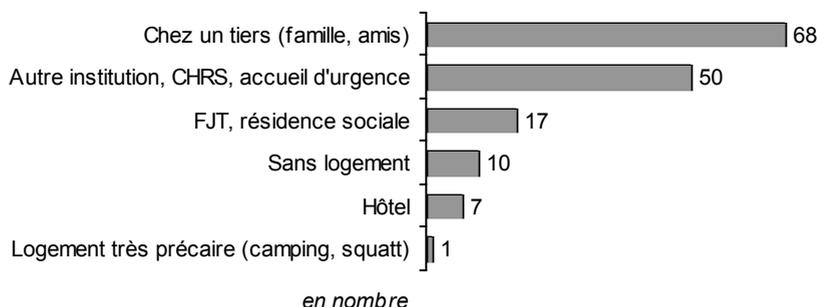
Les jeunes en difficultés hébergés par les FJT

Principaux indicateurs relatifs aux jeunes en difficulté entrés en FJT

	2006	2007
Nb de jeunes entrés en FJT dans l'urgence ou suite à une rupture familiale ou institutionnelle	66	91
Nb de jeunes demandeurs d'emploi au moment de leur admission	52	62
Nb de jeunes s'orientant vers l'hôtel ou en hébergement chez un tiers (hors parents) à la sortie	40	41
Nb de ruptures du contrat de résidence (expulsions)	37	24
Nb de jeunes quittant le foyer faute de ressources suffisantes	2	4

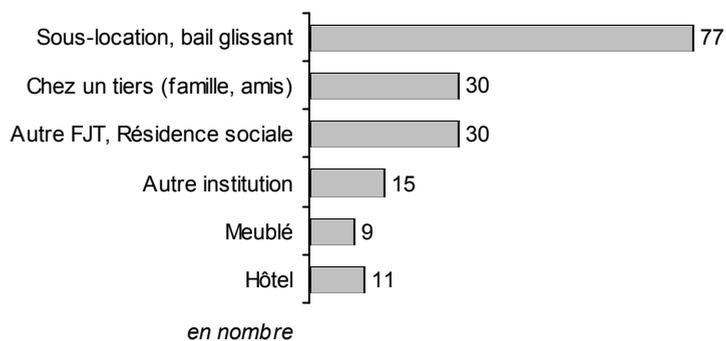
D'après sources : FJT de Blois, Romorantin, Clémenceau et Kennedy (Vendôme)

Dernier logement occupé avant l'entrée en FJT (pour ceux ne disposant pas d'un logement stable)



D'après sources : FJT

**Lieu de destination à la sortie du FJT en 2006
(hors retour au domicile familial ou accès à un logement autonome)**



D'après sources : FJT

Les bénéficiaires de dispositifs de location - sous location

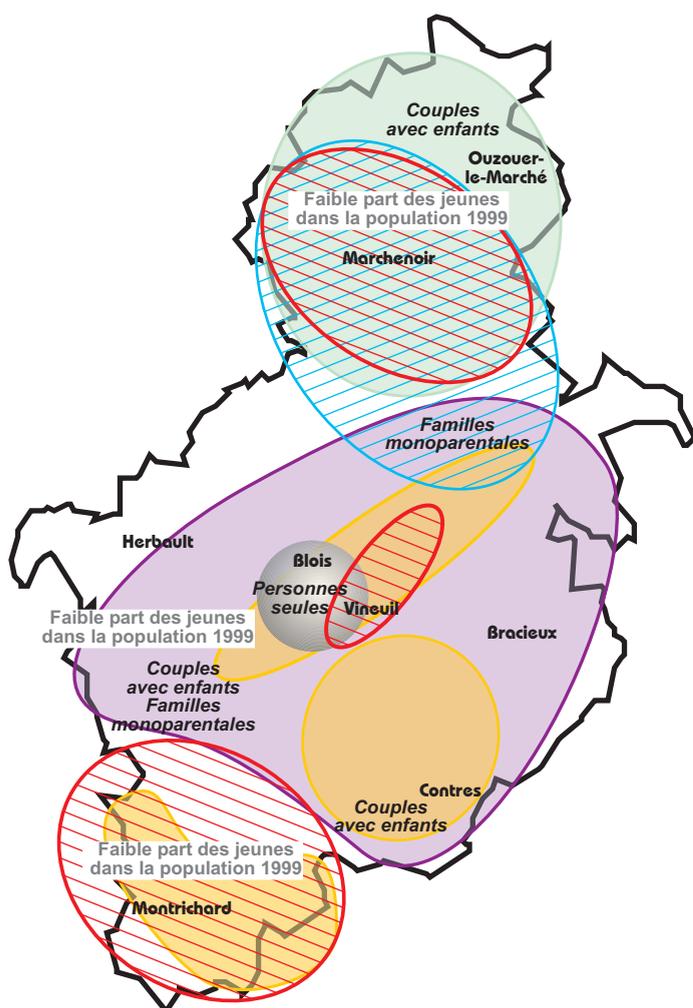
**Nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs de location - sous location
ou d'un hébergement temporaire dans le cadre de l'ALT
(Aide au logement temporaire) hors FJT et CHRS**

Nombre de jeunes...	tranche d'âges	2007
... locataires du parc de location ALGIM	18 - 30 ans	2
... accueillis dans le parc de sous-location du CIAS du Blaisois (ALT)	18 - 25 ans	1
... accueillis dans le parc de location - sous-location du CIAS du Pays de Vendôme ou en hébergement d'urgence (ALT)	18 - 25 ans	22
... accueillis dans le local Marcel Bourg du CCAS de Romorantin-Lanthenay (ALT)	18 - 25 ans	3

Sources : DDASS - PACT de Loir-et-Cher

Arrondissement de Blois

Schématisation des principales caractéristiques sociales et de logement des jeunes de l'arrondissement de Blois



Situations sociales et de logement très contrastées



Plus forte proportion de jeunes parmi la population en 1999
 Nombreux **jeunes en formation ou en emploi**.
 Plus de jeunes en **logement autonome**, y compris parmi les bénéficiaires du RMI
 Présence marquée de jeunes en **situation de rupture** et de **grande précarité**.

Accès au parc social plus aisé



Proportion plus élevée de jeunes parmi les locataires du parc public

Tension plus forte sur le parc social



Plus forte proportion de **demandes en instance** au 31/12 parmi les demandes de logements sociaux formulées par les jeunes en 2007

Territoires attractifs pour les jeunes ménages, notamment avec enfants, offrant peu de possibilités dans le parc public



Plus forte proportion de **jeunes hébergés chez leurs parents** parmi ceux suivis par la Mission locale, mais secteurs au sein desquels les jeunes formulent des **projets d'installation** (consultations ADIL pour des projets de jeunes résidant hors de la commune de projet, aides Loca-pass accordées à des jeunes s'installant sur le territoire)

Davantage de jeunes en difficulté



Plus forte proportion de **bénéficiaires de minima sociaux**



Plus forte proportion de **jeunes hébergés chez des amis ou dans la famille** parmi ceux suivis par la Mission locale

Caractéristiques des jeunes ménages

Couples avec enfants Catégorie de ménages sur-représentée parmi les jeunes allocataires CAF

— Limite d'arrondissement

Avec près de **28 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans en 1999**, soit 17,4 % de la population recensée, l'arrondissement de Blois concentre plus de la moitié des jeunes du département.

L'approche de la problématique logement fait émerger **quatre territoires distincts** :

> La **ville de Blois**, qui constitue un pôle d'emplois et de formations (plus de 5 500 étudiants ou apprentis). Les **personnes seules** y sont majoritaires parmi les jeunes ménages. La part des jeunes ayant accès à un **logement autonome** y est globalement plus élevée que dans le reste du département, exception faite de Vendôme. L'**accès des jeunes au parc social** n'est pas particulièrement aisé mais les **tensions** sur ce parc apparaissent cependant **modérées**. Plus de la moitié des jeunes ayant formulé ou renouvelé une demande de logement social courant 2007 ont bénéficié d'une attribution dans l'année. Parallèlement, les structures d'accueil y repèrent de **nombreux jeunes en situation de rupture familiale et institutionnelle, parfois en errance** : 66 jeunes sont entrés en FJT en urgence ou suite à une rupture, 90 ont été admis en CHRS, 21 ont été rencontrés par l'Equipe mobile santé précarité.

> Une **large couronne périurbaine** attire notamment de **jeunes ménages avec enfants**. Ces derniers doivent principalement **se tourner vers le parc privé**, à peine plus d'un locataire sur 10 du parc social a moins de 30 ans. Dans certaines communes du **Val de Loire** et du **Controis**, moins du tiers

des demandes de logement social n'ont pu être satisfaites dans l'année.

> Au nord, les deux cantons d'**Ouzouer-le-Marché** et **Marchenoir** enregistrent une plus **faible proportion de jeunes** (moins de 14 % de la population de 1999). L'accès au parc social n'apparaît pas comme une difficulté mais les **demandes** formulées par les jeunes y sont **peu nombreuses**. L'ADIL n'y identifie également que peu de projets et les aides du Loca-pass sont très faiblement mobilisées. Alors qu'à **Ouzouer-le-Marché**, les deux tiers des allocataires CAF sont des **ménages avec enfants**, **Marchenoir** compte davantage de **jeunes seuls et les difficultés y sont plus marquées** (plus forte proportion de bénéficiaires de **minima sociaux** parmi les allocataires CAF, **très peu de jeunes en logement autonome** parmi ceux suivis par la Mission locale, l'effectif étant cependant assez faible).

> Dans le canton de Montrichard, les jeunes sont proportionnellement peu nombreux. Des **difficultés d'accès au parc social** y sont rencontrées dans plusieurs communes. Globalement, **91 % des allocataires CAF bénéficiant d'une prestation logement résident dans le parc privé**. Il s'agit du ratio le plus élevé après Vineuil (94 %). 20 % des allocataires CAF sont bénéficiaires de **minima sociaux**. Des **situations de précarité d'hébergement** sont repérées parmi les éremistes et les jeunes suivis par la Mission locale.

Arrondissement de Blois : Principaux indicateurs

Avertissement : Pour les petits effectifs, le pourcentage n'a pas de valeur statistique significative.

Néanmoins, le choix a été fait de les présenter pour permettre d'effectuer des comparaisons entre cantons.

Figurent en gras les chiffres pointant une spécificité du canton (écart significatif à la moyenne et effectif représentatif)

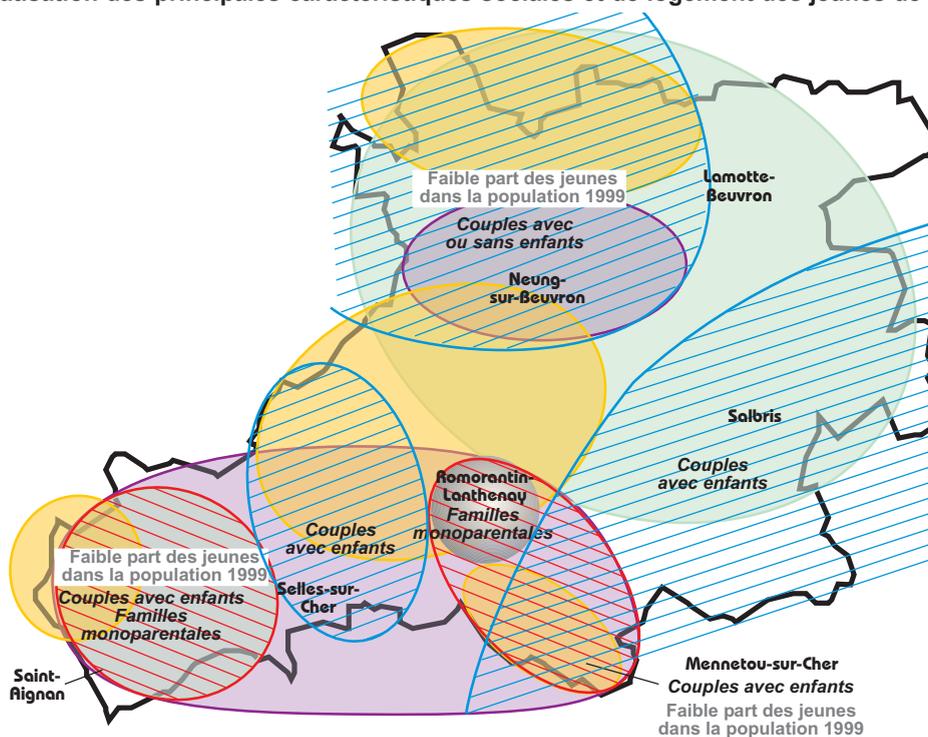
	Blois	Bracieux	Contres	Herbault	Marchenoir	Mer	Montri- chard	Ouzouer -le-Marché	Vineuil
Nombre de jeunes de 16 à 29 ans en 1999	14 093	2 359	2 684	2 052	725	1 775	2 126	613	1 463
Part dans la population totale	20,5 %	15,6 %	15,9 %	14,5 %	13,2 %	16,0 %	14,0 %	13,6 %	15,5 %
Poids du canton dans le Loir-et-Cher	27,5 %	4,6 %	5,2 %	4,0 %	1,4 %	3,5 %	4,1 %	1,2 %	2,9 %
Part des allocataires CAF bénéficiaires d'une prestation logement ...									
... dans le parc public	21 %	19 %	12 %	19 %	9 %	36 %	20 %	23 %	6 %
... dans le parc privé	79 %	81 %	88 %	81 %	91 %	64 %	80 %	77 %	94 %
Part des locataires de moins de 30 ans dans le parc social (données transmises par 2 bailleurs)									
	20 %	9 %	11 %	8 %	19 %	12 %	15 %		4 %
Part des demandes de logement social en instance au 31/12/07 parmi l'ensemble des demandes formulées par les jeunes en 2007									
	48 %	47 %	56 %	50 %	43 %	42 %	44 %	50 %	49 %
Nombre d'étudiants									
	3 234								
Nombre d'apprentis selon le lieu de formation									
Part des apprentis en formation en Loir-et-Cher... (hors Promotrans)	2 224								
... résidant dans le canton	15 %	4 %	6 %	5 %	2 %	3 %	4 %	1 %	2 %
... ayant une entreprise d'accueil dans le canton	21 %	4 %	6 %	3 %	2 %	3 %	4 %	1 %	3 %
Nombre de jeunes entrés en FJT									
... pour se rapprocher de leur lieu de formation, d'études, de travail ou de stage	118								
... dans l'urgence, après une rupture familiale ou institutionnelle	66								
Nombre de jeunes suivis par les Missions locales / PAIO									
... en logement autonome	1 343	117	117	113	25	88	117	11	90
... au domicile des parents	30 %	15 %	26 %	19 %	16 %	25 %	21 %	27 %	19 %
... hébergés chez un tiers	51 %	78 %	68 %	71 %	64 %	60 %	64 %	73 %	70 %
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire	10 %	8 %	5 %	7 %	20 %	15 %	11 %	10 %	10 %
	6 %		1 %	4 %			4 %		1 %
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux (allocataires CAF)									
... dont bénéficiaires du RMI	599	38	42	36	41	29	64	14	39
	322*	18	18	15	ns	15	14	8	16
Part des bénéficiaires du RMI (présents dans le dispositif)									
... en logement autonome	52 %	19 %	24 %	56 %		48 %	33 %	63 %	17 %
... hébergés chez un tiers	37 %	63 %	60 %	44 %		45 %	33 %	38 %	61 %
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire	11 %	19 %	16 %	0 %		6 %	33 %	0 %	22 %
Part des personnes isolées									
	61 %	27 %	24 %	22 %	35 %	27 %	34 %	20 %	37 %
Part des couples avec enfants									
	22 %	56 %	61 %	62 %	56 %	55 %	50 %	67 %	48 %
Part des familles monoparentales parmi les allocataires CAF									
	10 %	10 %	9 %	12 %	3 %	12 %	8 %	5 %	9 %

* Donnée non communiquée pour Blois 5 en raison du faible effectif

D'après sources : CAF, Conseil général, Conseil Régional, CFA, CPESB, FJT, INSEE - RGP, Missions locales, PAIO

Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Schématisation des principales caractéristiques sociales et de logement des jeunes de l'arrondissement



— Limite d'arrondissement

Accès au parc social plus aisé

Proportion plus élevée de jeunes parmi les locataires du parc public

Tension plus forte sur le parc social

Plus forte proportion de demandes en instance au 31/12 parmi les demandes de logements sociaux formulées par les jeunes en 2007

Territoires attractifs pour les jeunes ménages

Secteurs au sein desquels les jeunes formulent des projets (consultations ADIL pour des projets de jeunes résidant hors de la commune de projet, aides Loca-pass accordées à des jeunes s'installant sur le territoire)

Davantage de jeunes en difficulté

Plus forte proportion de bénéficiaires de minima sociaux, de jeunes hébergés chez des amis ou dans la famille parmi ceux suivis par la PAIO, ou en situation d'hébergement précaire pour les bénéficiaires du RMI

Forte proportion de jeunes résidant au domicile de leurs parents parmi ceux suivis par la PAIO

Plus forte proportion de jeunes parmi la population en 1999

Part modérée de jeunes en logement autonome, comparée aux autres chefs-lieux d'arrondissement

Caractéristiques des jeunes ménages

Couples avec enfants Catégorie de ménages sur-représentée parmi les jeunes allocataires CAF

L'arrondissement de Romorantin-Lanthenay regroupe environ le quart des jeunes du département : près de **13 300 jeunes âgés de 16 à 29 ans en 1999** (soit 15,3 % de la population de l'arrondissement).

> L'accès des jeunes au parc social apparaît globalement plus aisée que dans le reste du département. On relève ainsi une proportion particulièrement élevée de jeunes résidant dans le parc public parmi les allocataires CAF bénéficiaires d'une prestation logement : 56 % à Lamotte-Beuvron, 47 % à Salbris contre 24,5 % en moyenne départementale, ces deux cantons étant dotés d'un parc social étoffé.

Sur l'ensemble de l'arrondissement, 20 % des logements sociaux sont de petite taille et la vacance est importante, hormis dans le secteur de Neung-sur-Beuvron.

> Néanmoins, des tensions sur ce parc sont perceptibles dans les communes situées au nord de Romorantin, en bordure du Loiret et en quelques points de la vallée du Cher.

> Des projets d'installation sont recensés principalement dans la Vallée du Cher et dans le secteur de Neung-sur-Beuvron : les jeunes consultent davantage l'ADIL pour des

logements situés sur ces territoires, hors de leur commune de résidence. On note également une mobilisation plus importante du Loca-pass, notamment en Vallée du Cher, pour des jeunes qui n'habitaient pas dans la commune au préalable.

> Les jeunes semblent rencontrer davantage de difficultés sociales et de logement principalement dans trois secteurs :

- la ville de Romorantin où le tiers des allocataires CAF sont bénéficiaires de minima sociaux, 18 % sont des familles monoparentales, seulement 20 % des jeunes suivis par la PAIO sont en logement autonome (30 % à Blois, 34 % à Vendôme).

- le canton de Saint-Aignan où 22 % des allocataires CAF sont bénéficiaires de minima sociaux, 22 % des jeunes suivis par la PAIO sont hébergés par un tiers,

- le canton de Mennetou où très peu de jeunes connus de la PAIO ou bénéficiaires du RMI disposent d'un logement autonome. Le parc social y paraît peu accessible (10 % seulement des locataires ont moins de 30 ans, les petits logements représentent moins de 10 % du parc).

Arrondissement de Romorantin-Lanthenay : Principaux indicateurs

Avertissement : Pour les petits effectifs, le pourcentage n'a pas de valeur statistique significative.

Néanmoins, le choix a été fait de les présenter pour permettre d'effectuer des comparaisons entre cantons.

Figurent en gras les chiffres pointant une spécificité du canton (écart significatif à la moyenne et effectif représentatif)

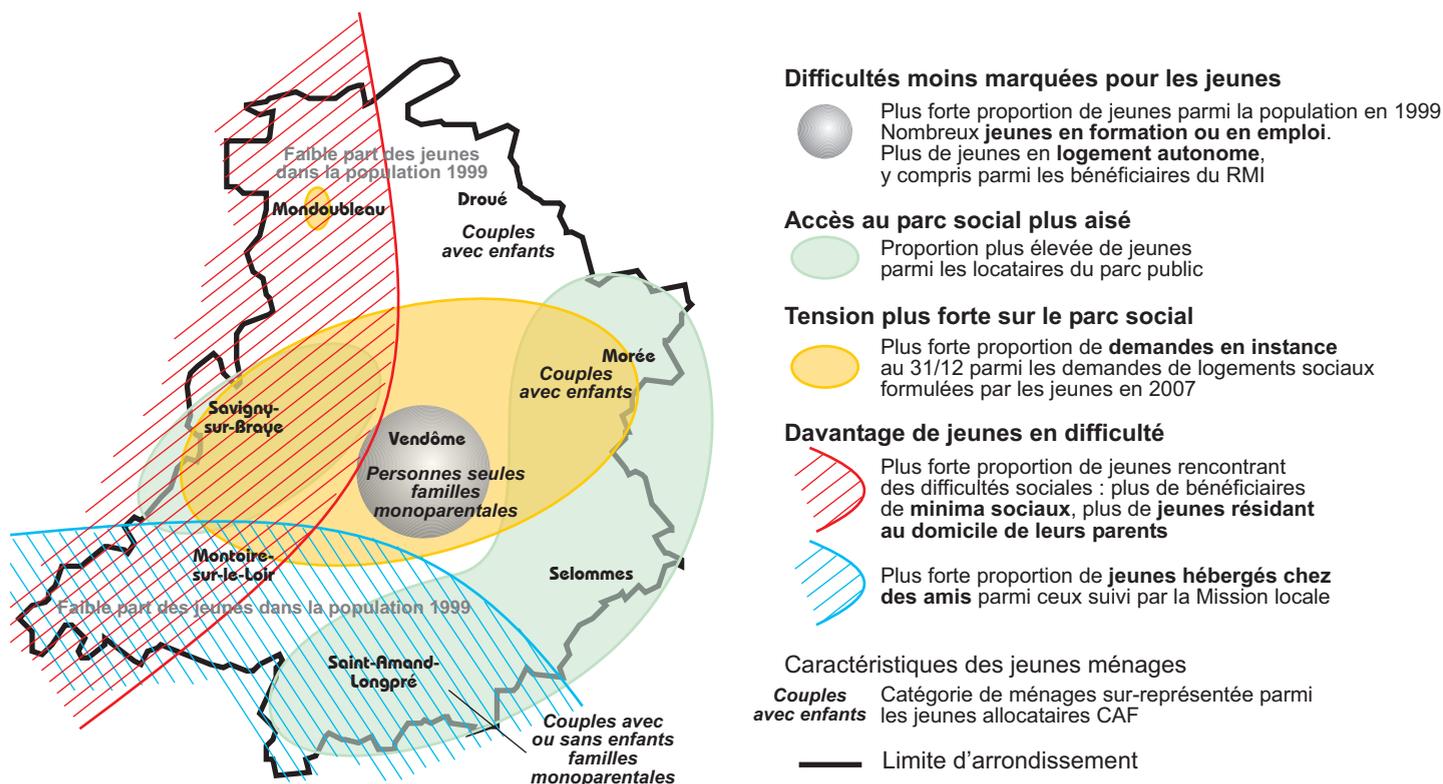
	Lamotte -Beuvron	Mennetou -sur-Cher	Neung-sur- Beuvron	Romorantin -Lanthenay	Saint -Aignan	Salbris	Selles -sur-Cher
Nombre de jeunes de 16 à 29 ans en 1999	1 503	956	774	3 949	2 273	2 099	1 714
Part dans la population totale	15,0 %	14,1 %	14,7 %	17,1 %	13,5 %	15,3 %	15,8 %
Poids du canton dans le Loir-et-Cher	2,9 %	1,9 %	1,5 %	7,7 %	4,4 %	4,1 %	3,3 %
Part des allocataires CAF bénéficiaires d'une prestation logement ...							
... dans le parc public	56 %	20 %	30 %	35 %	25 %	47 %	26 %
... dans le parc privé	44 %	80 %	70 %	65 %	75 %	53 %	74 %
Part des locataires de moins de 30 ans dans le parc social (données transmises par 2 bailleurs)							
	18 %	10 %	24 %	11 %	14 %	14 %	13 %
Part des demandes de logement social en instance au 31/12/07 parmi l'ensemble des demandes formulées par les jeunes en 2007							
	42 %	44 %	44 %	39 %	42 %	27 %	47 %
Nombre d'étudiants							
				32			
Nombre d'apprentis selon le lieu de formation							
Part des apprentis en formation en Loir-et-Cher... (hors Promotrans)							
				0			
... résidant dans le canton	3 %	2 %	2 %	4 %	4 %	3 %	4 %
... ayant une entreprise d'accueil dans le canton	3 %	3 %	2 %	5 %	4 %	3 %	2 %
Nombre de jeunes entrés en FJT							
... pour se rapprocher de leur lieu de formation, d'études, de travail ou de stage				156			
... dans l'urgence, après une rupture familiale ou institutionnelle				14			
Nombre de jeunes suivi par les Missions locales / PAIO							
... en logement autonome	121	113	70	576	180	147	138
	31 %	13 %	14 %	20 %	31 %	13 %	17 %
... au domicile des parents	60 %	71 %	76 %	64 %	47 %	72 %	72 %
... hébergés chez un tiers	8 %	15 %	10 %	12 %	22 %	12 %	9 %
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire	1 %			1 %	1 %	3 %	1 %
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux (allocataires CAF)							
... dont bénéficiaires du RMI	28	24	8	179*	74	39	35
	14	15	ns	95*	41	12	17
Part des bénéficiaires du RMI (présents dans le dispositif)							
... en logement autonome	42 %	33 %	ns	51 %	50 %	56 %	81 %
... hébergés chez un tiers	58 %	27 %	ns	30 %	25 %	44 %	19 %
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire		40 %	ns	18 %	25 %		
Part des personnes isolées							
	38 %	24 %	22 %	40 %	28 %	28 %	25 %
Part des couples avec enfants							
	46 %	58 %	61 %	37 %	53 %	54 %	58 %
Part des familles monoparentales parmi les allocataires CAF							
	10 %	10 %	5 %	18 %	12 %	10 %	11 %

* Donnée non communiquée pour le canton de Romorantin -Lanthenay Nord en raison du faible effectif (Romorantin Nord et Sud pour le RMI)

D'après sources : CAF, Conseil général, Conseil Régional, CFA, CPESB, FJT, INSEE - RGP, Missions locales, PAIO

Arrondissement de Vendôme

Schématisation des principales caractéristiques sociales et de logement des jeunes de l'arrondissement



L'arrondissement regroupe à peine plus de **10 100 jeunes âgés de 16 à 29 ans en 1999**, soit un jeune du département sur 5. Cette tranche d'âge représente moins de 15 % de la population dans chacun des cantons (11,9 % à Droué et 12,4 % à Montoire-sur-le-Loir) à l'exception de Vendôme (17,1 %).

➤ La **ville de Vendôme**, se distingue du reste de l'arrondissement par la présence d'une **majorité de personnes seules parmi les jeunes allocataires CAF**, une sur-représentation des **familles monoparentales**, davantage de jeunes en **logement autonome**, des jeunes en recherche de solutions temporaires de logement le temps d'une formation ou d'un contrat de travail de courte durée. Ces derniers trouvent en partie réponse auprès des **2 FJT qui disposent d'une capacité d'accueil importante** (290 places).

➤ Néanmoins, à **Vendôme et dans une large couronne périphérique**, des **tensions sur le parc social** se font ressentir. Les **demandes** formulées par les jeunes sont **concentrées dans ce secteur**. Les logements de type 1 ou 2 y sont assez peu nombreux. Seulement 13 % des locataires du parc public ont moins de 30 ans sur les deux cantons de Vendôme.

C'est également sur ce périmètre que sont enregistrés la plupart des **projets formulés par les jeunes** lors des consultations juridiques de l'ADIL.

➤ Sur le **reste de l'arrondissement**, le **parc social** est très **peu développé** : il représente **moins de 8 % des résidences principales*** contre 14,6 en moyenne départementale et 21 % pour Vendôme et sa périphérie.

➤ Ainsi, **plus de 8 jeunes sur 10, bénéficiaires d'une allocation logement, résident dans le parc privé** dans les cantons de la **frange ouest**, 9 sur 10 à Montoire-sur-le-Loir.

Ce secteur compte en outre une **plus forte proportion de jeunes bénéficiaires de minima sociaux** parmi les allocataires CAF.

➤ Hors agglomération de Vendôme, et de façon un peu moins marquée à Montoire-sur-le-Loir, **plus des deux tiers des jeunes suivis par la Mission locale résident chez leurs parents** (59 % en moyenne départementale). Parallèlement, la proportion de **jeunes hébergés chez un ami où dans la famille** est plus élevée **dans le sud de l'arrondissement**.

* selon les données DDEA EPLS 2006 et Filocom 2005

Arrondissement de Vendôme : Principaux indicateurs

Avertissement : Pour les petits effectifs, le pourcentage n'a pas de valeur statistique significative.

Néanmoins, le choix a été fait de les présenter pour permettre d'effectuer des comparaisons entre cantons.

Figurent en gras les chiffres pointant une spécificité du canton (écart significatif à la moyenne et effectif représentatif)

	Droué	Mondou-bleau	Montoire sur-le-Loir	Morée	Saint-Amand L.	Savigny sur-Braye	Selommès	Vendôme 1 et 2
Nombre de jeunes 16 à 29 ans en 1999	384	793	1095	1 055	584	824	513	4 874
Part dans la population totale	11,9 %	13,6 %	12,4 %	13,4 %	13,1 %	14,4 %	14,6 %	17,1 %
Poids du canton dans le Loir-et-Cher	0,7 %	1,5 %	2,1 %	2,1 %	1,1 %	1,6 %	1,0 %	9,5 %
Part des allocataires CAF bénéficiaires d'une prestation logement ...								
... dans le parc public	42 %	14 %	11 %	32 %	30 %	19 %	20 %	30 %
... dans le parc privé	58 %	86 %	89 %	68 %	70 %	81 %	80 %	70 %
Part des locataires de moins de 30 ans dans le parc social (données transmises par 2 bailleurs)								
	13 %	8 %	12 %	15 %	20 %	16 %	20 %	13 %
Part des demandes de logement social en instance au 31/12/07 parmi l'ensemble des demandes formulées par les jeunes en 2007								
	50 %	58 %	47 %	58 %	38 %	67 %	ns	46 %
Nombre d'étudiants								
								212
Nombre d'apprentis selon le lieu de formation								
Part des apprentis en formation en Loir-et-Cher... (hors Promotrans)			85					168
... résidant dans le canton	1 %	2 %	3 %	2 %	1 %	2 %	1 %	5 %
... ayant une entreprise d'accueil dans le canton	0 %	2 %	2 %	2 %	0 %	1 %	1 %	7 %
Nombre de jeunes entrés en FJT								
... pour se rapprocher de leur lieu de formation, d'études, de travail ou de stage								318
... dans l'urgence, après une rupture familiale ou institutionnelle								11
Nombre de jeunes suivi par les Missions locales / PAIO								
... en logement autonome	19	48	82	99	32	50	31	608
... au domicile des parents	26 %	29 %	26 %	21 %	19 %	24 %	13 %	34 %
... hébergés chez un tiers	74 %	67 %	61 %	72 %	69 %	70 %	81 %	48 %
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire		4 %	13 %	6 %	13 %	4 %	6 %	10 %
				1 %		2 %		1 %
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux (allocataires CAF)								
... dont bénéficiaires du RMI	ns	31	26	20	ns	37	5	179
	ns	12	9	9	ns	7	ns	71*
Part des bénéficiaires du RMI (présents dans le dispositif)								
... en logement autonome	ns	50 %	44 %		ns	63 %	ns	72 %
... hébergés chez un tiers	ns	33 %	56 %	50 %	ns	25 %	ns	18 %
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire	ns	17 %		50 %	ns	13 %	ns	11 %
Part des personnes isolées								
Part des couples avec enfants	11 %	37 %	40 %	19 %	11 %	34 %	22 %	56 %
Part des familles monoparentales	79 %	49 %	45 %	70 %	66 %	55 %	65 %	27 %
partir des allocataires CAF	7 %	5 %	10 %	6 %	13 %	8 %	8 %	11 %

* Donnée non communiquée pour Vendôme 1 en raison du faible effectif

D'après sources : CAF, Conseil général, Conseil Régional, CFA, CPESB, FJT, INSEE - RGP, Missions locales, PAIO

Table des sigles

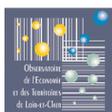
AAH	Allocation aux adultes handicapés
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ALT	Aide au logement temporaire
API	Allocation parent isolé
ASE	Aide sociale à l'enfance du Conseil général
ASLD	Association de Soutien et de Lutte contre les Détresses
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CIL	Comité Interprofessionnel du Logement
CPESB	Centre de Promotion de l'Enseignement Supérieur de Blois
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DGAAS	Direction Générale Adjointe à l'action sociale du Conseil général
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DRE	Direction régionale de l'Équipement
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FSL	Fonds de solidarité logement
MSA	Mutualité sociale agricole
OVE	Observatoire de la vie étudiante
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PJJ	Protection judiciaire de la Jeunesse
RMI	Revenu minimum d'insertion
SAUO	Service d'accueil, d'urgence et d'orientation
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'Etat

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 100 exemplaires



Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher

1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.observatoire41.com

E-mail : infos@observatoire41.com

